MÉTAUX DE BATTERIE PATRIOT INC. (INNOVA LITHIUM INC.)

PROJET MINIER CORVETTE

DOCUMENT DE RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, NORD-DU-QUÉBEC, QUÉBEC

NOVEMBRE 2023

CONFIDENTIEL

RÉFÉRENCE WSP : CA0001724.3318

VERSION FINALE

Source : patriotbatterymetals.com

MÉTAUX DE BATTERIE PATRIOT INC.
(INNOVA LITHIUM INC.)

PROJET MINIER CORVETTE

DOCUMENT DE RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, NORD-DU-QUÉBEC, QUÉBEC

VERSION FINALE
CONFIDENTIEL

RÉFÉRENCE WSP : CA0001724.3318

NOVEMBRE 2023

WSP CANADA INC.
2E ÉTAGE
3535, BOULEVARD L.-P.-NORMAND
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9B 0G8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-819-375-1292

WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

Carl Martin, M. Sc., biol.
Chargé de projet
WSP Canada inc.

27 novembre 2023
Date

APPROUVÉ PAR

Alix Drapack, P.Eng, MBA
Vice-présidente ESG
Métaux de Batterie Patriot inc.
Innova Lithium inc.

27 novembre 2023
Date

LIMITATIONS

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Métaux de Batterie Patriot inc. (et sa filiale détenue à 100 % Innova Lithium inc.), conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de terminer ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

CLIENT

MÉTAUX DE BATTERIE PATRIOT INC. (INNOVA LITHIUM INC.)

Vice-présidente ESG	Alix Drapack
Directrice Relations Communautaires & ESG	Èva Roy-Vigneault

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Chargé de projet	Carl Martin, M.Sc. biol.
Spécialiste – évaluation environnementale	Stéphanie Desjardins, B. Sc. géogr., LL. M. jur.
Spécialiste – milieu naturel	Émilie D'Astous, M.Sc. biol.
Spécialiste – milieu humain	Max Sauvageau, M.ATDR
Cartographie	Martine Leclair, techn.
Édition	Nancy Laurent, techn.

RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2023. *Projet minier Corvette. Document de renseignements préliminaires. Eeyou Istchee Baie-James, Nord-du-Québec, Québec*. Rapport produit pour Métaux de Batterie Patriot Inc. (Innova Lithium Inc.). Référence WSP : CA0001724.3318. 59 pages et annexes.

TABLE DES MATIÈRES

1 Identification et coordonnées du promoteur 1

1.1 Identification du promoteur 1

1.2 Numéro de l'entreprise 1

1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable 1

1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur 2

2 Présentation générale du Projet 3

2.1 Titre du Projet 3

2.2 Article d'assujettissement 3

2.3 Objectifs et justification du Projet 3

2.4 Description sommaire du Projet et des variantes de réalisation 7

2.5 Activités connexes 19

3 Localisation et calendrier de réalisation du Projet 21

3.1 Identification et localisation du Projet et de ses activités 21

3.2 Description du site visé par le Projet 21

3.2.1 Milieu physique 21

3.2.2 Milieu biologique 23

3.2.3 Milieu humain 27

3.3 Calendrier de réalisation 36

3.4 Plan de localisation 36

4 Activités d'information et de consultation du public, des communautés autochtones et des usagers du territoire 37

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées 39

4.1.1 Démarche de consultation 39

4.1.2 Principales préoccupations 41

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social 44

5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du Projet sur le milieu récepteur 47
5.1 Description des principaux enjeux du Projet 47
5.2 Description des principaux impacts appréhendés du Projet sur le milieu récepteur 47

6 Émission de gaz à effet de serre 53
6.1 Émission de gaz à effet de serre 53

7 Autres renseignements pertinents 55

Références bibliographiques 57

Tableaux

Tableau 1 Information sur l'identification du promoteur 1
Tableau 2 Numéro d'entreprise du Québec du promoteur 1
Tableau 3 Information sur l'identification du consultant mandaté 2
Tableau 4 Localisation du Projet et de ses activités 21
Tableau 5 Liste des espèces de l'herpétofaune susceptibles de fréquenter la zone d'étude 24
Tableau 6 Liste des espèces de micromammifères susceptibles de fréquenter la zone d'étude 25
Tableau 7 Espèces fauniques à statut particulier potentiellement présentes dans le secteur visé par l'implantation du Projet 27
Tableau 8 Premières Nations et localité à proximité du Projet minier Corvette 28
Tableau 9 Emploi par secteurs d'activité en 2022 34
Tableau 10 Principales étapes de réalisation du Projet 36
Tableau 11 Parties prenantes concernées et potentiellement concernées 38
Tableau 12 Parties prenantes ciblées dans le cadre de la démarche d'informations préalables 41
Tableau 13 Principaux commentaires et préoccupations exprimés dans le cadre des activités de consultation avec les parties prenantes allochtones 42
Tableau 14 Principaux commentaires et préoccupations exprimés par les groupes autochtones lors

des activités de mobilisation et de consultation 42
Tableau 15 Sources d'impacts potentiels du Projet 48
Tableau 16 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu physique 49
Tableau 17 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu biologique 51
Tableau 18 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu humain 52

Figures

Figure 1 Exploitation de la fosse du gisement CV5 – phase 1 11
Figure 2 Exploitation de la fosse du gisement CV5 – phase 2 12
Figure 3 Exploitation de la fosse du gisement CV5 – phase 3 (configuration finale) 12
Figure 4 Schéma de procédé simplifié du traitement du minerai 15
Figure 5 Cartographie des parties prenantes 37

Cartes

Carte 1 Localisation du site à l'étude 5
Carte 2 Aperçu des installations minières 9
Carte 3 Inventaire du milieu humain 29

Annexes

A Formulaire de renseignements préliminaires

B Résolution de l'organisme responsable

AVANT-PROPOS

Le 5 octobre 2023, Métaux de Batterie Patriot inc. (« Patriot ») a créé une filiale québécoise qu'elle détient à 100 %, Innova Lithium inc. (« Innova »). Innova est le propriétaire enregistré des claims du projet Corvette, la propriété phare de Patriot, située dans la région Eeyou Istchee Baie-James au Québec, Canada. Le dépôt de ce document est fait par Patriot en tant que propriétaire d'Innova.

Ce document présente les renseignements préliminaires exigés pour la réalisation d'un projet en milieu nordique mentionné à l'annexe A de la *Loi sur la qualité de l'environnement.* Sa structure est identique à celle du Formulaire de renseignements préliminaires, qui sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Une version du Formulaire de renseignements préliminaires complété et faisant référence à ce document aux endroits appropriés est présentée à l'annexe A de ce document.

1 Identification et coordonnées du promoteur

Cette section présente l'identification du promoteur, ses coordonnées, son numéro d'entreprise du Québec, sa résolution et l'identification du consultant mandaté par le promoteur.

1.1 Identification du promoteur

Les informations demandées au formulaire sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 Information sur l'identification du promoteur

Nom	Métaux de Batterie Patriot inc. (« Patriot ») Innova Lithium inc. (« Innova »)
Adresse municipale	1801 McGill College, Suite 900 Montréal (Québec) H3A 1Z4
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale)	s. o.
Nom et fonction du ou des signataire(s) autorisé(s) à présenter la demande	Alix Drapack, P.Eng, MBA Vice-Présidente – Environnement, Société et Gouvernance
Numéro de téléphone	416-606-1692
Numéro de téléphone (autre)	s. o.
Courrier électronique	adrapack@patriotbatterymetals.com

s.o. : Sans objet.

1.2 Numéro de l'entreprise

Le numéro d'Innova au *Registre des entreprises* du Québec est présenté au tableau 2.

Tableau 2 Numéro d'entreprise du Québec du promoteur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1179161253

1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable

Une copie de la résolution d'Innova autorisant la signataire de la demande à la présenter est jointe en annexe A.

1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur

Tableau 3 Information sur l'identification du consultant mandaté

Nom	WSP Canada inc.
Adresse municipale	**Siège social** 1600 boul. René-Lévesque Ouest, 11e étage Montréal (Québec) H3H 1P9 Canada **Bureau de coordination du projet** 3535, boul. L.-P.-Normand, 2e étage Trois-Rivières (Québec) G9B 0G8 Canada
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale)	s. o.
Numéro de téléphone	+1-819-375-1292
Numéro de téléphone (autre)	s. o.
Courrier électronique	carl.martin@wsp.com
Description du mandat	Coordination et préparation des documents requis dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et sociale

s.o. : Sans objet.

2 Présentation générale du Projet

Cette section présente une description sommaire du Projet, ses variantes, ses activités connexes, sa justification et ses objectifs.

2.1 Titre du Projet

Le Projet en est un de développement minier pour l'exploitation d'un gisement de pegmatites à spodumène dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James (carte 1).

Le titre du Projet est le « Projet minier Corvette » (à l'occasion nommé le « Projet »).

2.2 Article d'assujettissement

L'annexe 1 du chapitre 22 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ) présente une liste de projets obligatoirement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, décrite à la section III du chapitre II du titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE; c. Q-2). L'annexe A de la LQE reprend cette liste en la précisant afin de la rendre opérationnelle. Le Projet minier Corvette, en tant que projet minier sur le territoire de la CBJNQ, est désigné par l'alinéa a) de l'annexe A de la LQE

- *tout projet minier, y compris l'agrandissement, la transformation ou la modification d'une exploitation minière existante.*

2.3 Objectifs et justification du Projet

Le spodumène (un silicate de lithium et d'aluminium) est le minéral de lithium de roche dure qui se trouve dans un type de roche appelé pegmatite le plus couramment exploité commercialement dans le monde. Le principal objectif du Projet minier Corvette est d'exploiter un gisement de pegmatites à spodumène localisé sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et d'en produire un concentré. Ce concentré pourra être vendu à un ou à des clients afin de le convertir en hydroxyde de lithium (LiOH), utilisé dans la production des batteries au lithium.

Le lithium est un élément clé de l'infrastructure et de la technologie du monde de demain. Avec un éventail de marchés cibles allant de l'électronique personnelle aux transports, en passant par les projets d'entreposage et de distribution d'énergie à grande échelle, le lithium est un actif majeur dont les scénarios d'utilisation sont presque illimités.

Alors que le monde poursuit sa transition vers un avenir plus propre et plus vert, le lithium, sous la forme de batteries lithium-ion, et son utilisation dans les systèmes d'entreposage et de distribution d'énergie ainsi que bien sûr, dans les véhicules électriques (VÉ), continue d'être une ressource essentielle afin de réduire l'impact environnemental global. Cela conduit inévitablement à une forte croissance du marché dans ce secteur.

Dans ce contexte global, les gouvernements du Québec et du Canada ont élaboré des stratégies portant sur le développement des minéraux critiques et stratégiques ainsi que de la filiale des batteries. Le développement du Projet minier Corvette permettra au Québec et au Canada de répondre à la demande mondiale de lithium et s'inscrit dans ces démarches. L'objectif de Patriot est de développer le prochain district de lithium en Amérique du Nord et spécifiquement de développer la propriété Corvette, qui abrite de nombreuses pegmatites à spodumène, dont CV5, l'un des groupes de pegmatites qui a fait l'objet d'une première estimation de ressources minérales présumées de 109,2 Mt à 1,42 % d'oxyde de lithium (Li_2O) et 160 ppm d'oxyde de tantale (Ta_2O_5); dans la catégorie présumée (à un seuil de coupure de 0,40 % de Li_2O) (Patriot, 2023). En mettant en production le Projet minier Corvette, Patriot souhaite également créer de la valeur et des avantages durables pour les communautés hôtes, les actionnaires et ses employés.

Des occasions favorables à saisir

En octobre 2020, le Gouvernement du Québec a lancé le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* (Gouvernement du Québec, 2023a), qui découle de la volonté du gouvernement de favoriser la prospérité des régions du Québec et la transition vers une économie plus sobre en carbone. De même, en mars 2021, Ressources naturelles Canada a publié une liste des minéraux critiques du Canada (RNC, 2021). Cette liste identifie 31 minéraux jugés essentiels à la prospérité économique à long terme du Canada et de ses alliés; des minéraux qui peuvent être produits au Canada, qui sont essentiels à l'industrie nationale et à la sécurité intérieure, et qui peuvent alimenter des chaînes d'approvisionnement fiables et résilientes pour répondre à la demande mondiale. Ces deux listes identifient le lithium comme étant essentiel aux technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces stratégies nationales sont alignées sur l'évaluation mondiale du marché du lithium. L'Union européenne a tiré la sonnette d'alarme sur les pénuries critiques de matières premières en estimant que, pour atteindre son objectif de neutralité climatique, la demande de lithium pourrait augmenter de 1 800 % d'ici 2030. Si ce délai est prolongé jusqu'en 2050, l'augmentation pourrait atteindre 6 000 %.

Des bénéfices

Pendant la phase de développement et lorsque le Projet minier Corvette entrera en exploitation, des retombées positives seront créées pour les communautés locales. De l'exploration minière à la mise en production, les besoins en biens et services sont nombreux et variés. Cela crée des occasions d'affaires et des emplois pour les communautés locales et permet aux individus et aux entreprises de développer de nouvelles expertises, participant ainsi au développement des régions du Québec. En fait, dès la phase d'exploration, en 2023, le Projet Corvette a fait appel à plus de 200 travailleurs, dont au moins 27 provenaient de communautés issues des Premières Nations, majoritairement cries. Ce nombre continue de s'accroitre au fur et à mesure que les activités d'exploration augmentent et que les relations de Patriot avec les communautés locales cries se solidifient. À plus grande échelle, le Projet générera des retombées économiques au Québec et au Canada et participera à l'approvisionnement en concentré de spodumène des usines de conversion d'hydroxyde de lithium et potentiellement du concentré de tantale comme sous-produit destiné à l'industrie de haute technologie.

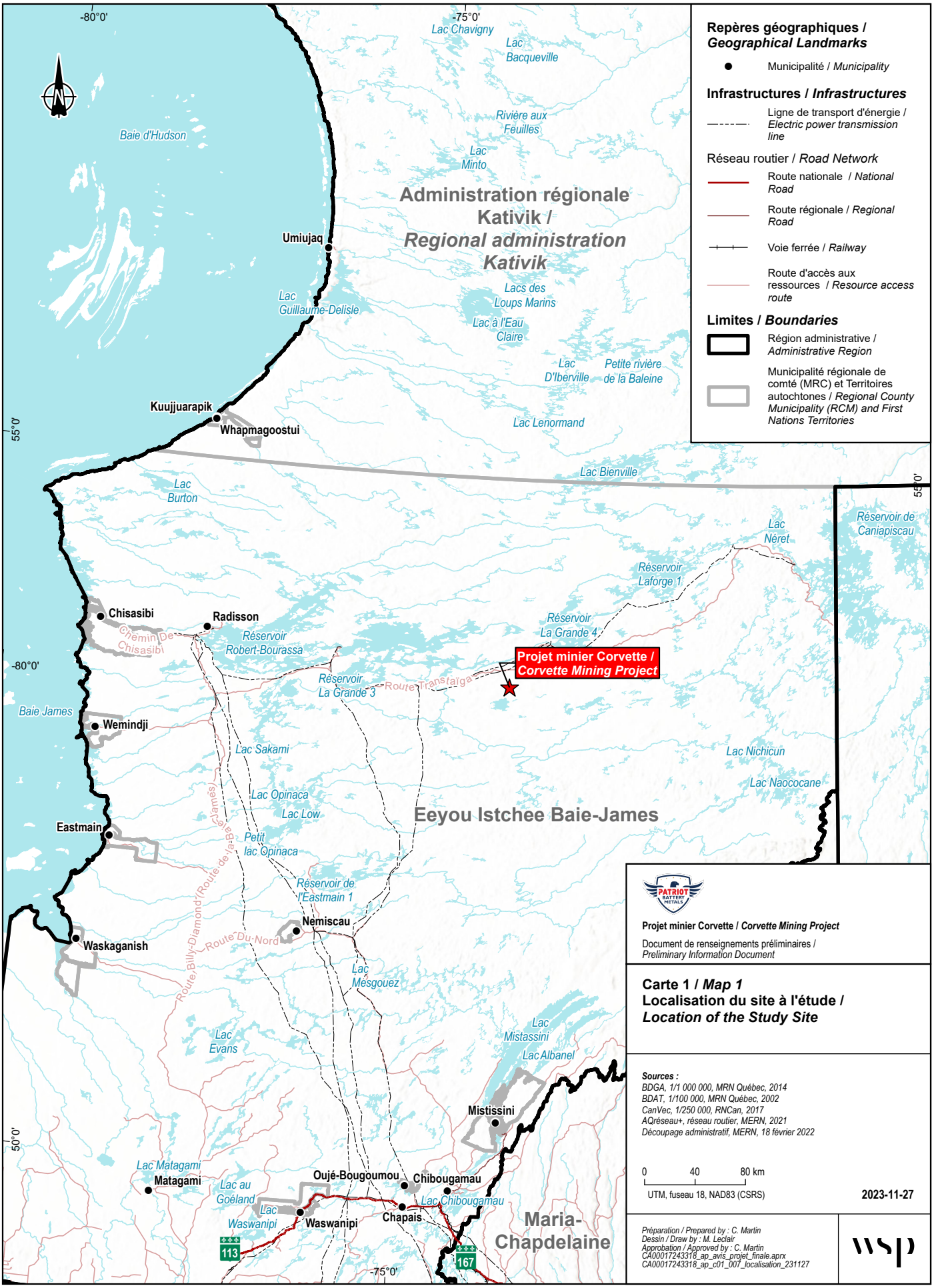

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière.
Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

2.4 Description sommaire du Projet et des variantes de réalisation

En septembre 2023, Patriot a publié la première estimation des ressources minérales du Projet Corvette (Patriot, 2023). Cette dernière a été réalisée pour la pegmatite à spodumène CV5 et n'inclut aucun des autres groupes de pegmatites à spodumène connus sur la propriété (CV4, CV8, CV9, CV10, CV12, et CV13). L'estimation des ressources minérales[1] présumées de CV5 est de 109,2 Mt[2] à 1,42 % Li_2O et 160 ppm Ta_2O_5, et est rapportée à une teneur de coupure de 0,40 % Li_2O (trou de forage CV23-190). Cette ressource fait de la pegmatite à spodumène CV5 l'une des dix plus grandes pegmatites à lithium au monde, ainsi que l'une des plus grandes pegmatites à tantale au monde.

Le Projet minier Corvette est un projet d'exploitation d'un gisement de pegmatites à spodumène par extraction au moyen de fosses à ciel ouvert et traitement du minerai pour produire un concentré de spodumène par un procédé de concassage, de séparation en milieu dense et de séparation magnétique. La durée d'exploitation du Projet est présentement estimée à 23 ans et la ressource minérale extraite durant cette période est estimée à 104 Mt.

La capacité maximale de la mine est de 50 Mt de matériaux déplacés par an. Cela inclut un maximum de 5 Mt de ressources minérales par an pour alimenter l'usine de traitement. L'objectif est de produire entre 700 et 1 100 kt de concentré de spodumène par an à une teneur de 5,5 % de Li_2O.

Le complexe minier sera composé de différentes infrastructures décrites de façon plus détaillée dans les sous-sections suivantes, notamment :

- une route d'accès au site minier à partir de la route Transtaïga (*Trans-Taiga Road*);
- des routes et des ponceaux pour permettre les déplacements de la flotte d'équipements miniers lors de l'exploitation de la mine;
- un campement pour les travailleurs lors de la construction et de l'exploitation de la mine;
- une fosse pour l'exploitation du gisement CV5[3];
- des aires d'entreposage pour le stérile et les résidus miniers;
- une aire d'entreposage pour le minerai;
- des digues permettant d'isoler la fosse d'exploitation du gisement CV5 du lac 01 qui la recouvre en partie;
- une ligne d'alimentation électrique;

---

1 Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales, car leur viabilité économique n'est pas démontrée. À l'heure actuelle, le Projet minier Corvette ne contient aucune réserve minérale définie.

2 Les ressources minérales de 109,2 Mt sont confinées dans une coquille (*pit shell*) alors que la conception de la fosse incluant les rampes, les bermes par banc ainsi que les bermes géotechniques permettent d'obtenir un tonnage de 104 Mt sur les 109,2 Mt de la ressource minérale.

3 D'autres groupes de pegmatite à spodumène présentent un potentiel de ressources additionnelles, notamment CV8, CV9, CV10, CV12, et CV13, ainsi que CV4 respectivement à l'ouest et à l'est de CV5. Davantage de détails sont présentés à la section 7.

- un poste électrique et un réseau de distribution électrique;
- une usine de traitement du minerai;
- une usine de traitement des eaux;
- une usine d'émulsion explosive;
- un garage et d'autres bâtiments auxiliaires;
- une aire d'entreposage de carburants et un poste de ravitaillement.

De façon générale, les différentes composantes du Projet sont illustrées à la carte 2.

2.4.1 Phase d'aménagement et de construction

Afin de permettre la construction des infrastructures présentées sommairement à la section 2.4, des travaux préparatoires d'aménagement seront requis. Afin d'accueillir les infrastructures projetées, les secteurs d'implantation devront d'abord faire l'objet de travaux de déboisement, de décapage de la terre végétale, de nivellement et de terrassement (déblayage et/ou remblayage selon la topographie locale).

Dans le secteur de la fosse, ces travaux viseront à exposer le roc en vue des travaux de dynamitage qui seront requis pour le début de l'exploitation.

Durant ces travaux, la terre végétale et le mort-terrain seront entreposés dans une aire d'entreposage afin de pouvoir être réutilisés lors de besoins futurs ou lors de travaux de restauration.

2.4.2 Phase d'exploitation

2.4.2.1 Extraction du minerai

Le Projet minier Corvette sera exploité à partir d'une mine à ciel ouvert et d'une méthode conventionnelle d'extraction en surface. Les ressources minérales extraites au cours de la vie de la mine (23 ans) totaliseront 104 Mt. Pour accéder à la minéralisation, 679 Mt de roches stériles et 8 Mt de mort-terrain devront être excavés.

Le Projet sera réalisé à l'aide de la flotte de production comprenant des foreuses, des pelles, des chargeuses sur pneus ainsi que des camions miniers (240 t et 100 t). L'extraction du minerai comprendra les activités suivantes :

- le forage de production et de prédécoupage, ainsi que le dynamitage;
- le chargement du minerai ou des stériles à l'aide de pelles frontales et de chargeuses sur pneus.

L'exploitation de la fosse CV5 s'effectuera selon trois phases distinctes, telles que présentées aux figures 1 à 3.

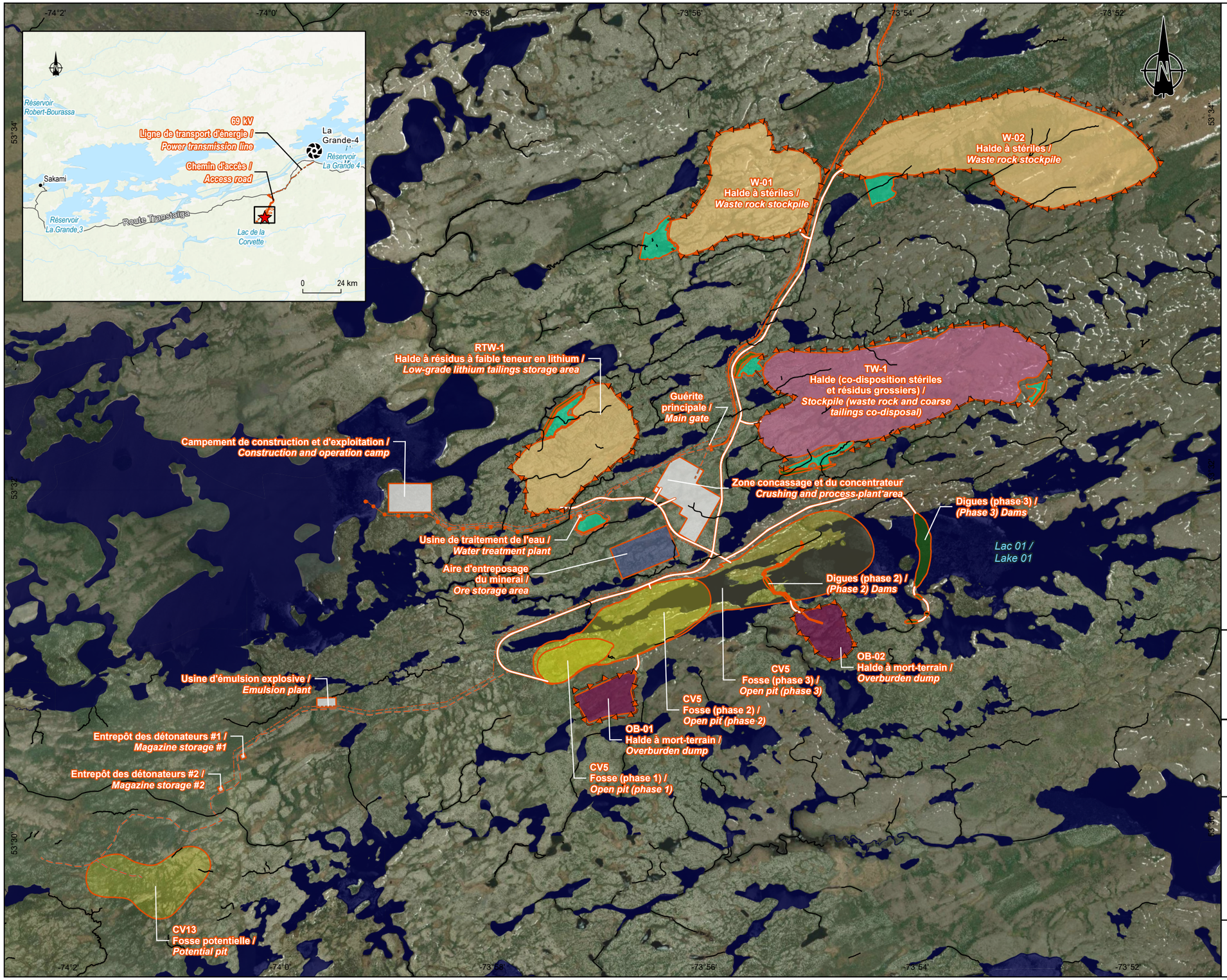

Composantes du projet projetées / *Projected project components*

- Ligne de transport d'énergie / *Power transmission line*
- Conduite (effluent) / *Pipeline (effluent)*
- Fossé / *Ditch*
- Chemin d'accès / *Access road*
- Chemin secondaire / *Secondary road*
- Chemin de halage / *Hauling road*
- Bassin / *Basin*
- Digue / *Dam*
- Aire d'entreposage du minerai / *Ore storage area*
- Halde (co-disposition stériles et résidus grossiers) / *Co-disposal stockpile*
- Halde à mort-terrain / *Overburden dump*
- Halde à stériles / *Waste rock stockpile*
- Fosse / *Pit*
- Autre / *Other*
- Zone d'évacuation / *Evacuation zone*

Composantes de l'écosystème / *Ecosystem Components*

- Plan d'eau / *Waterbody*
- Cours d'eau / *Waterflow*

Infrastructure / *Infrastructure*

- Centrale / *Power plant*

Projet minier Corvette / *Corvette Mining Project*

Document de renseignements préliminaires / *Preliminary Information Document*

Carte 2 / *Map 2*
Aperçu des installations minières / *Overview of the Mining Installations*

Sources / Sources
AQréseau+, réseau routier, MERN, 2016
BDGA, 1M, MERN, 2014
Projet, 7535006-000000-D20-0001.dwg, BBA, 31 octobre 2023

0 400 800 m
UTM, fuseau 18, NAD83 (CSRS)

2023-11-27

Préparation / Prepared by : C. Martin
Dessin / Draw by : M. Leclair
Approbation / Approved by : C. Martin
CA00017243318_ap_avis_projet_finale.aprx
CA00017243318_ap_c02_006_comp_proj_231127

La première phase d'exploitation (figure 1), soit de l'année 1 à 2, donnera accès à 11,5 Mt de ressources minérales ayant une teneur de 1,14 % de Li_2O. À cette étape, la fosse mesurera environ 850 m de longueur par 360 m de largeur et évitera le lac 01, limitant ainsi les besoins d'infrastructures initiales. Le minerai et les stériles seront transportés par une route passant autour de la limite sud-ouest du lac 01. Cette séquence permettra de commencer l'exploitation minière sans que la construction de la première digue soit complétée.

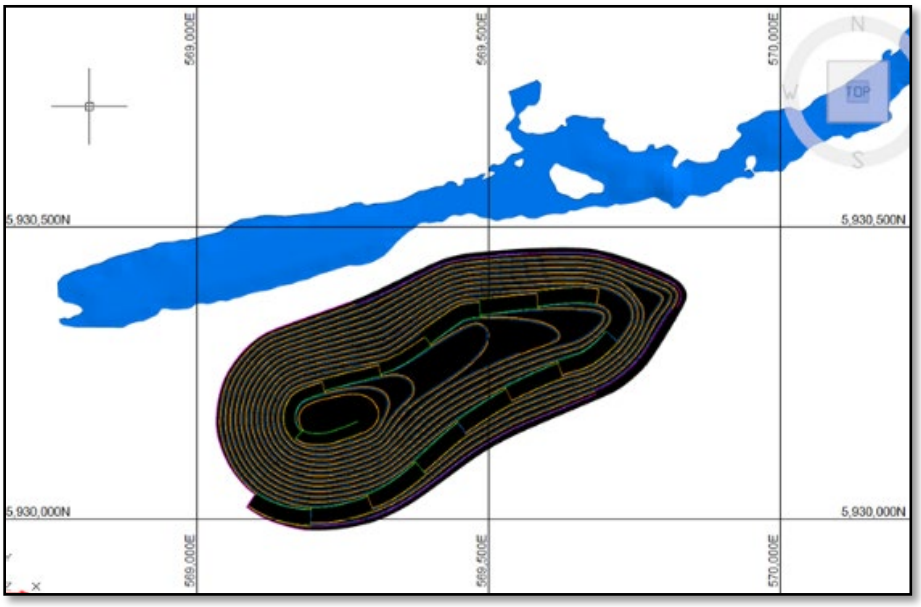

Figure 1 Exploitation de la fosse du gisement CV5 – phase 1

La deuxième phase d'exploitation (figure 2), soit de l'année 2 à 11, donnera accès à 42,2 Mt de ressources minérales, ayant une teneur de 1,19 % de Li_2O. La fosse mesurera alors 2 000 m de longueur par 600 m de largeur. L'exploitation de cette phase nécessitera la construction d'une digue d'environ 5 m de hauteur et d'une longueur d'environ 100 m. Cette digue isolera la portion aval du lac 01, correspondant à environ 7 % de sa superficie totale (39 ha). Deux options sont considérées pour détourner l'eau du lac. Une première option consiste à détourner l'eau vers le nord de la fosse; l'eau ainsi détournée circulerait dans le même bassin versant d'origine. Selon la deuxième option, l'eau serait détournée vers le sud et serait ainsi dirigée vers un bassin versant voisin. L'option de détournement des eaux vers le sud est actuellement présentée aux cartes et figures (voir la sous-section « Détournement des eaux du lac » à la section 2.4.2.6 pour plus de détails).

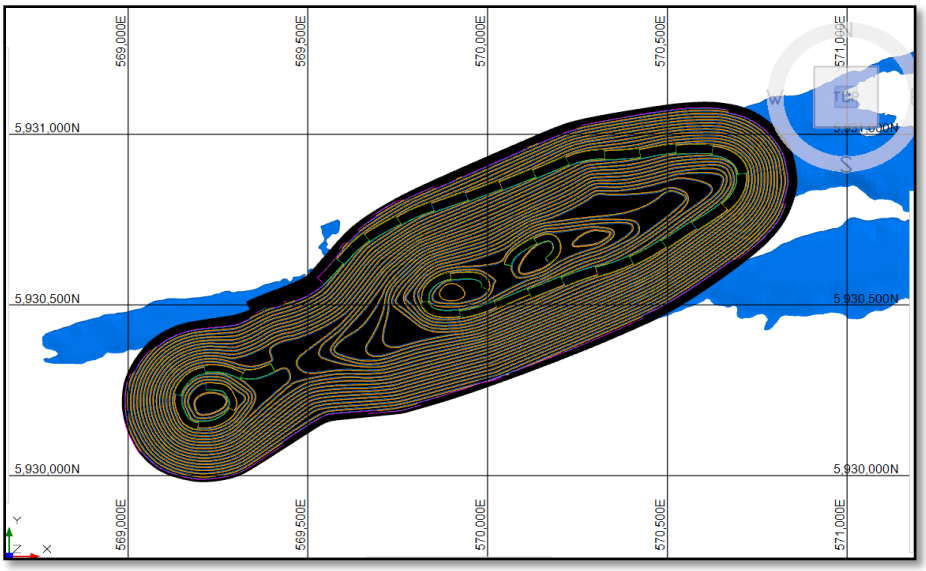

Figure 2 Exploitation de la fosse du gisement CV5 – phase 2

La troisième et dernière phase d'exploitation (figure 3), soit de l'année 6 à 23, mènera à une fosse finale mesurant environ 3 750 m de longueur par 800 m de largeur. La fosse finale, incluant les deux premières phases, donnera accès à 104 Mt de ressources minérales ayant une teneur de 1,4 % de Li_2O. Afin d'exploiter la totalité de la fosse, la construction d'une plus grande digue, d'environ 18 m de profondeur sur une distance de 600 m, sera nécessaire. Cette seconde digue isolera la portion aval du lac 01, correspondant maintenant à environ 27 % de sa superficie totale (139 ha). Le détournement des eaux de la portion amont du lac 01 devra être maintenu vers le nord (même bassin versant) ou vers le sud (bassin versant voisin).

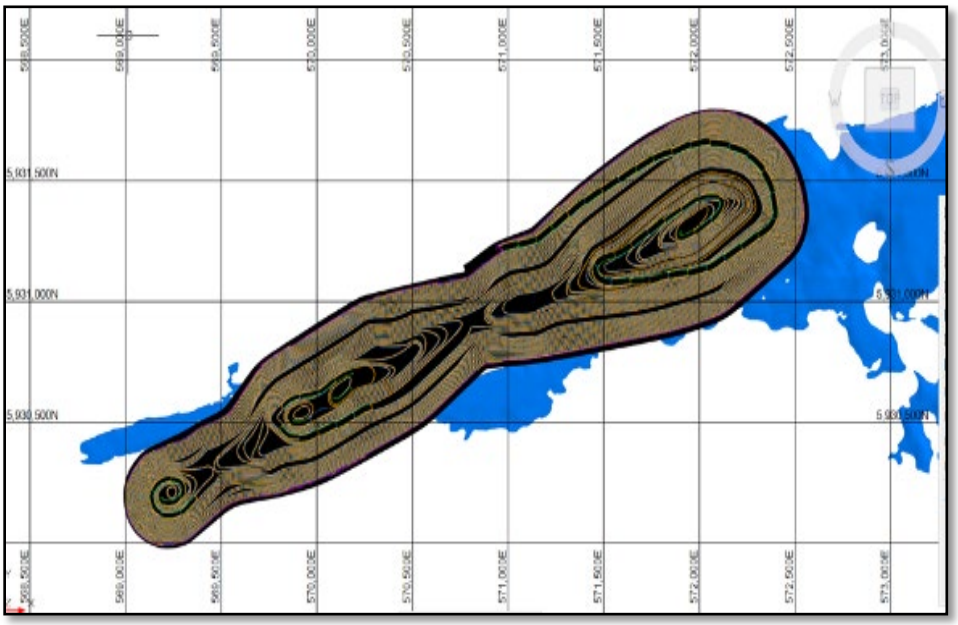

Figure 3 Exploitation de la fosse du gisement CV5 – phase 3 (configuration finale)

2.4.2.2 Transport du minerai

À partir de la fosse, le stérile minier sera déplacé en empruntant les routes d'exploitation vers les aires d'entreposage des stériles miniers (voir la section 2.4.2.3) à l'aide de camions miniers d'une capacité de chargement de 240 t.

Sur le même réseau routier, le minerai sera déplacé de la fosse vers le concasseur primaire ou vers l'aire d'entreposage du minerai à l'aide de camions miniers d'une capacité de chargement de 100 t. Le même équipement sera utilisé pour le transport du mort-terrain et des résidus miniers.

2.4.2.3 Aires d'entreposage

Gestion des résidus et du stérile

L'exploitation du Projet minier Corvette produira 679 Mt de roches stériles et deux types de résidus, totalisant 86 Mt. Le premier type de résidus (58 Mt) contiendra une faible teneur en lithium et une quantité de tantale qui pourrait être récupérée si un circuit de flottation était construit dans le futur pour le lithium, et un circuit par gravité pour le tantale (les deux circuits sont hors de la portée du projet actuel). Ces résidus, constitués de particules fines, seront entreposés seuls, après avoir été criblés, filtrés et transportés par camion vers l'aire d'entreposage RTW-01 située à proximité de l'usine de traitement du minerai (voir la carte 2).

Le deuxième type de résidus sera composé de matériaux grossiers sans potentiel de traitement additionnel futur. Ces résidus issus des circuits de séparation en milieu dense seront entreposés en co-disposition avec des stériles miniers. Trois haldes seront requises pour entreposer les 679 Mt de stériles et des résidus miniers durant la vie de la mine (carte 2). La première halde (TW-01) sera utilisée pendant toute la durée de l'exploitation afin d'entreposer des stériles et les résidus grossiers (sans teneur en lithium) en co-disposition. Deux autres haldes, W-01 et W-02, seront utilisées pendant les années 6 à 13. Le surplus de stérile, qui représente environ 25 % de tout le stérile produit, sera entreposé dans les fosses des phases d'exploitation 1 et 2 lorsque l'extraction y sera complétée.

Les travaux de caractérisation géochimique des résidus et des stériles sont en cours et permettront d'identifier les risques de lixiviation et de génération d'acide. En fonction des résultats qui seront obtenus, la conception de la fondation des haldes prendra en compte les mesures d'étanchéité à appliquer pour la protection des eaux souterraines comme présentées dans la *Directive 019 sur l'industrie minière* (DIR019; MDDEP, 2012).

Gestion du minerai

Le minerai extrait de CV5 et sorti de la fosse par camion sera entreposé sur une halde à minerai voisine de l'usine de traitement du minerai. Cette aire d'entreposage a une capacité de 6 Mt; il s'agit d'un espace temporaire où le minerai est déposé avant d'être acheminé vers le procédé. Les travaux de caractérisation géochimique du minerai sont en cours et permettront d'identifier les risques de lixiviation et de génération d'acide. En fonction des résultats qui seront obtenus, la conception de la fondation de la halde prendra en compte les mesures d'étanchéité à appliquer pour la protection des eaux souterraines telles que présentées dans la DIR019.

2.4.2.4 Traitement du minerai

La concentration du spodumène sera réalisée au site de la mine où une usine de traitement du minerai sera aménagée au nord de la fosse CV5 et sera alimentée par le minerai. Les principaux processus de traitement, également présentés à la figure 4, seront les suivants :

- circuit de concassage (concassage primaire, secondaire et tertiaire);
- entreposage en pile pour l'alimentation en concassés;
- séparation en milieu dense (des grossiers, des fins et des reconcassés);
- séparation magnétique et manutention du produit final;
- déviation des fines, assèchement des intermédiaires et manutention;
- manutention du rejet final (résidus miniers).

Le minerai provenant de la fosse (alimentation tout-venant) alimentera le circuit de concassage primaire doté d'un concasseur à mâchoires. Le minerai concassé sera ensuite acheminé vers un crible pour être tamisé. À cette étape, le minerai grossier sera envoyé vers le concasseur secondaire tandis que le minerai plus fin sera dirigé directement vers le circuit du concasseur tertiaire qui sera fermé et muni d'un crible et d'un concasseur. Le produit du circuit de concassage tertiaire sera finalement acheminé vers une pile d'entreposage pour l'alimentation en concassés.

Les matériaux provenant du circuit de concassage seront acheminés par convoyeur vers le sommet d'une pile d'entreposage pour l'alimentation en concassés, agissant comme une zone tampon entre le circuit de concassage et l'usine de traitement. Trois alimentateurs vibrants situés dans un tunnel de récupération sous la pile d'entreposage récupéreront le matériel concassé et l'acheminera vers un convoyeur qui les transportera vers l'usine de traitement du minerai.

À cette étape de la séparation, on retrouve trois circuits de séparation en milieu dense :

- le circuit de séparation en milieu dense des grossiers (MDG)) :
- le circuit de séparation en milieu dense des fins (MDF);
- le circuit de séparation en milieu dense des reconcassés (MDR).

Suivant les circuits de séparation en milieu dense, le circuit de séparation magnétique sera alimenté par une fraction des produits provenant du circuit de séparation MDF et une partie des produits du circuit de séparation MDR. Ces matériaux y seront exposés à un champ magnétique de forte intensité qui séparera du concentré (produit final) les matériaux dont la composition minérale contient des proportions plus élevées de fer. Ce circuit magnétique permet de s'assurer que les caractéristiques finales ne dépassent pas la valeur finale d'impureté ferreuse. La fraction magnétique sera envoyée dans les rejets de l'usine de traitement (résidus miniers). La fraction non magnétique sera combinée avec une partie des produits du circuit de séparation MDG afin d'obtenir un concentré final qui sera chargé par une chargeuse frontale dans les camions de transport de concentré de spodumène.

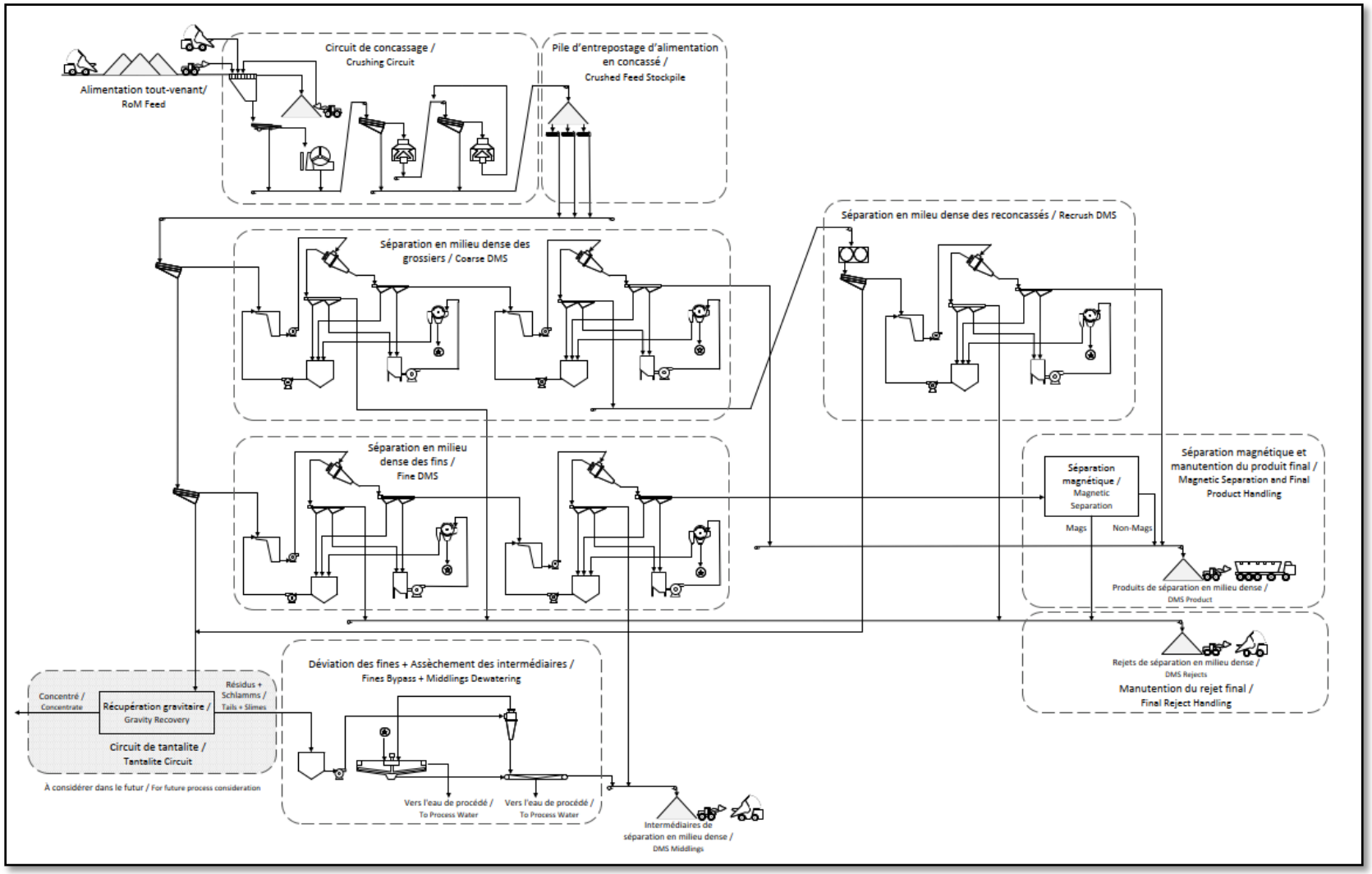

Figure 4 **Schéma de procédé simplifié du traitement du minerai**

Les résidus seront dirigés vers le circuit de déviation des fines et d'assèchement des intermédiaires où ils seront acheminés vers des hydrocyclones[4]. Le trop-plein des hydrocyclones sera acheminé vers un épaississeur. Le trop-plein de l'épaississeur sera dirigé vers l'eau de procédé. Le reste des matériaux provenant à la fois des hydrocyclones et de l'épaississeur sera transporté par convoyeur vers la pile de stockage des intermédiaires de séparation en milieu dense. Ce produit sera ensuite transporté par une chargeuse à pneu jusqu'à un camion minier qui procédera à son entreposage dans un endroit désigné. Ce produit contiendra suffisamment de lithium et de tantale pour être traité ultérieurement si le Projet se développe davantage et qu'un circuit de flottation et de récupération gravitaire sont aménagés dans le futur.

Les rejets finaux du procédé (résidus miniers) proviennent des circuits de séparation MDG, MDF et MDR ainsi que du circuit de séparation magnétique. Ces rejets sont accumulés sur une pile d'entreposage pour ensuite être déplacés par camion vers le parc à résidus miniers.

2.4.2.5 Expédition du concentré de spodumène

Le Projet minier Corvette produira en moyenne 800 000 t de concentré de spodumène par année. Une flotte de camion transportera le concentré hors du site minier à destination de la gare ferroviaire de Matagami. Le trajet vers cette gare se compose de deux segments routiers et d'une halte de transfert du concentré.

La première portion du trajet, d'une longueur d'environ 270 km (aller seulement), s'étend du site d'exploitation minière jusqu'à la halte de transfert située à l'intersection de la route Transtaïga et de la route Billy-Diamond. Les camions y laisseront leur remorque à chargement unique d'une capacité de 45 t et retourneront à la mine pour répéter le cycle.

La deuxième portion du trajet, d'une longueur approximative de 544 km sur la route Billy-Diamond, s'accomplira au moyen de trains routiers. Chaque camion transportera deux chargements de 45 t, pour un total de 90 t. À leur arrivée à la cour de transbordement de Matagami, ils seront déchargés dans un nouveau bâtiment qui protégera le concentré des éléments. Par ailleurs, la construction de nouvelles infrastructures à la gare s'avérera nécessaire afin de pouvoir charger le concentré dans les wagons du train. À partir de ce point, l'expédition du concentré vers les sites de transformation se fera par transport ferroviaire.

2.4.2.6 Gestion de l'eau

Gestion des eaux contaminées

Les eaux nécessitant une gestion (collecte et traitement) et ultimement un rejet à l'environnement se composent des eaux minières et des eaux usées domestiques. À cette étape préliminaire du Projet, il est présumé que chacun de ces deux types d'eaux usées générera un effluent et un rejet distinct à l'environnement.

Eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques seront produites par les infrastructures sanitaires (toilettes, douches, robinets, etc.) du camp des travailleurs et des autres bâtiments du site minier. Ces eaux seront dirigées vers une unité de traitement des eaux domestiques avant d'être rejetées à l'environnement dans le respect des normes et critères applicables.

---

[4] Le schéma de procédé simplifié (figure 4) présente un circuit de tantalite qui excède la portée actuelle du Projet. Ce circuit pourrait être ajouté au Projet dans le futur si sa faisabilité économique et technique est démontrée.

Eaux minières

Les eaux minières seront constituées des eaux d'exhaure et des eaux de surface en contact avec les infrastructures (aires d'entreposage des déchets miniers [résidus et stériles miniers], des aires d'entreposage du mort-terrain au besoin, ainsi que des eaux de ruissellement provenant de l'aire d'entreposage du minerai et de la zone de l'usine de traitement du minerai).

Eaux d'exhaure de la mine

Les digues, requises pour isoler la fosse du lac 01 dans lequel elle empiète, limiteront l'affluent d'eau de surface dans la fosse. En conséquence, les eaux d'exhaure proviendront principalement de l'apport d'eau souterraine et des précipitations directes dans la fosse. Les eaux d'exhaure de la mine seront pompées dans un bassin de sédimentation, puis dirigées vers l'usine de traitement des eaux usées.

Eaux de surface en contact avec les infrastructures

Toutes les eaux pluviales et nivales en contact avec des infrastructures minières seront collectées et gérées par des fossés, des bassins ainsi que des stations de pompage pour ensuite être acheminées vers l'usine de traitement des eaux usées. Toutes les structures de gestion de l'eau (bassins, fossés, etc.) seront conçues en respectant les critères présentés dans la DIR019.

Usine de traitement des eaux minières

Le traitement des eaux usées minières sera nécessaire pour s'assurer que le rejet de l'effluent minier respecte les exigences québécoises de la DIR019 et les normes fédérales du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants* (DORS/2002-222). Des objectifs environnementaux de rejet (OER) supplémentaires pourraient s'ajouter aux exigences précédentes. Ces OER seront définis au besoin par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) lors du processus d'autorisation.

La caractérisation géochimique et la modélisation détermineront la nature du traitement des eaux minières qui devra être mis en place afin d'assurer la conformité de l'effluent.

Eaux sans contact avec les infrastructures minières

Des structures de déviation seront aménagées le long du périmètre de la fosse et des autres infrastructures afin de détourner les eaux qui n'auront pas été en contact avec les infrastructures minières hors de l'empreinte du Projet.

Détournement des eaux du lac

Durant les phases d'exploitation 2 et 3 de la fosse, les eaux du lac 01 situé à proximité devront être détournées à la suite de la construction des digues. Comme mentionné précédemment, deux options sont considérées pour détourner l'eau du lac. Une première option, d'une faisabilité technique plus complexe et non démontrée, consiste à détourner l'eau vers le nord de la fosse; l'eau ainsi détournée circulerait dans le même bassin versant d'origine. Selon la deuxième option, l'eau serait détournée vers le sud et serait ainsi dirigée vers un bassin versant voisin. C'est cette option techniquement plus simple qui est incluse dans l'ingénierie réalisée à ce jour et représentée sur la carte 2.

2.4.3 Phase de fermeture et de restauration

À la suite de l'exploitation du gisement, des mesures de restauration seront mises en place afin de rétablir l'écosystème d'origine ou de créer un nouvel écosystème durable le plus semblable possible à l'état d'origine. Un plan de réaménagement et de restauration sera préparé en suivant le *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec* (MERN, 2022) et soumis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour approbation. Toutes les infrastructures minières seront visées par les mesures de réaménagement et de restauration à mettre en place, notamment les aires d'entreposage des déchets miniers, la fosse à ciel ouvert, les différents bâtiments, etc.

2.4.4 Variantes

L'évaluation des variantes à la réalisation du Projet se concentre principalement sur des éléments tels que les emplacements, les méthodes de développement ou de mise en œuvre, les itinéraires, les conceptions, les technologies, les mesures d'atténuation, et autres aspects similaires. Cette évaluation peut également prendre en considération d'autres moyens visant à améliorer les impacts positifs du Projet minier Corvette. Des études d'optimisation seront effectuées pour évaluer les technologies les plus avancées disponibles lors des étapes ultérieures de développement du Projet.

Les éléments du Projet minier Corvette, comme indiqué dans la section 2.4, représentent les alternatives considérées comme les plus appropriées au moment de l'écriture de ce document. Le processus de développement de l'ingénierie du Projet inclura une analyse plus approfondie des variantes possibles à la mise en œuvre, ainsi que l'optimisation de ces variantes considérées comme les plus favorables. Entre autres options, l'évaluation d'impact du Projet minier Corvette pourrait englober l'examen des variantes suivantes :

- l'emplacement des infrastructures minières (usine de traitement du minerai et autres bâtiments);
- l'emplacement des voies de circulation sur le site minier;
- les technologies et les emplacements de gestion des déchets miniers (résidus miniers et stériles) incluant la co-disposition;
- la technologie pour l'extraction (c.-à-d. fosse ou extraction souterraine, ou les deux);
- la technologie pour le transport du minerai;
- le procédé métallurgique (circuit de flottation et de tantalite);
- la gestion de l'eau (contact et non-contact);
- la déviation des eaux du lac 01 situé dans l'empreinte de la fosse;
- le transport du concentré.

Puisque le Projet présenté consiste en l'exploitation d'un gisement de pegmatites à spodumène, il n'existe pas de solution de rechange au Projet. La seule façon de réaliser le Projet est par l'implantation d'une mine permettant l'extraction du minerai.

2.5 Activités connexes

Il est prévu que certaines infrastructures soient développées avant la réalisation des travaux et activités décrits dans ce document. Ces infrastructures et leur construction feront l'objet d'autorisations préalable et sont nécessaires au développement du Projet minier Corvette, mais ne font pas partie de la portée de son évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social. Ces infrastructures sont :

- la construction d'un camp d'exploration au kilomètre 270 de la route Transtaïga;
- la construction d'une route quatre saisons à partir de la route Transtaïga jusqu'au site du projet;
- la construction d'une ligne de raccordement électrique pour le camp d'exploration temporaire (à l'étude par Hydro-Québec);
- la construction d'une ligne de raccordement électrique pour le Projet (à l'étude par Hydro-Québec).

3 Localisation et calendrier de réalisation du Projet

Cette section présente la localisation du Projet minier Corvette et de ses activités, la description du site ainsi que le calendrier de réalisation.

3.1 Identification et localisation du Projet et de ses activités

Le tableau 4 présente les informations de localisation du Projet.

Tableau 4 Localisation du Projet et de ses activités

Nom de la municipalité, du village ou de la communauté		Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Catégories de terres (I, II ou III)		III
Coordonnées géographiques (dd,ddddd°)	Latitude	53,52236°N
	Longitude	73,93131°O

3.2 Description du site visé par le Projet

La présente section décrit les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le Projet.

3.2.1 Milieu physique

3.2.1.1 Physiographie

Les provinces naturelles sont des territoires de grande superficie, dont la reconnaissance repose sur des contrastes physiographiques exprimés par la nature et la configuration du socle rocheux, du relief, de l'hydrographie et des dépôts de surface. Selon le cadre écologique de référence du Québec, le secteur visé par l'implantation du Projet minier Corvette est situé dans la province naturelle des collines de la Grande Rivière (Li et coll., 2019). Cette province naturelle est caractérisée par un terrain de faible altitude avec une plaine ondulée, à laquelle succèdent des basses collines vers l'intérieur des terres. L'assise géologique du projet est essentiellement constituée d'amphibolite et de métasédiments, et diverses unités rocheuses apparentées de la ceinture de roches vertes de La Grande, ainsi que de la tonalite et du gneiss au niveau régional. Les dépôts glaciaires minces entrecoupés d'affleurements rocheux recouvrent les collines (MELCCFP, 2023). La zone d'étude se situe à une altitude comprise entre 260 et 350 m au-dessus du niveau de la mer (BBA, 2022).

La pegmatite CV5 se trouve dans la ceinture de roches vertes du lac Guyer, considérée comme faisant partie de la ceinture de roches vertes de la rivière La Grande, et est dominée par des roches volcaniques et sédimentaires

métamorphisées jusqu'au faciès amphibolite. Les roches hôtes immédiates dominantes à CV5 sont l'amphibolite, les métasédiments et les roches ultramafiques. CV5 est une pegmatite à spodumène-quartz-feldspath, avec de la muscovite accessoire et de la tourmaline occasionnelle, et consiste en un dyke principal d'environ 8 à 130 m de largeur réelle, qui est flanqué de plusieurs dykes subordonnés. À ce jour, le corridor minéralisé de CV5 a été tracé par forage sur une longueur de 4,35 km et demeure ouvert aux deux extrémités, latéralement et en profondeur, sur la majeure partie de sa longueur.

3.2.1.2 Climat et végétation

Le climat de la province naturelle des collines de la Grande Rivière, dans laquelle se retrouve la zone d'étude, est caractérisé par des étés frais et des hivers très froids (Environnement Canada, 2023). La température annuelle moyenne est d'environ –4 °C, la moyenne estivale de 8,5 °C, et la moyenne hivernale, de -16,5 °C. Les précipitations annuelles moyennes varient entre moins de 600 mm et 800 mm.

Le secteur visé par l'implantation du Projet minier Corvette est situé dans la zone de végétation boréale, plus particulièrement dans la sous-zone de la forêt boréale ouverte, localisée entre les latitudes 52° N et 55° N (Gouvernement du Québec, 2022a). Cette dernière est caractérisée par des forêts de faible densité composées d'épinettes noires et comportant un parterre de lichens. Ce secteur est également situé dans le domaine bioclimatique de la pessière à lichens, sous-domaine de l'Ouest. Comparativement au sous-domaine de l'Est, le sous-domaine de l'Ouest est caractérisé par un climat continental sec où la présence de feu est plus fréquente et où le relief est moins accentué.

La zone d'étude est localisée dans la région écologique des rivières Eastmain et Sakami (n° 7d). L'unité de paysage régional est celui du lac Corvette (n° 720) et le district écologique celui des Basses collines du lac Nochet (n° 720-008). Selon les données de la carte écoforestière disponibles en ligne (Gouvernement du Québec, 2023b), la végétation présente dans la zone d'étude est généralement constituée de pessières à lichens et à mousses, avec des secteurs de landes à lichens. De plus, comme des feux ont sévi dans le secteur dans les 20 dernières années, plusieurs brûlis sont présents. Les milieux humides sont principalement représentés par des tourbières minérotrophe et ombrotrophe. Des inventaires ont été réalisés au mois d'août 2023 par WSP afin de caractériser la végétation et les milieux humides et de valider la présence d'espèces à statut particulier (voir la section 3.2.2.8).

3.2.1.3 Hydrographie

Le site du Projet est situé dans la région hydrographique des baies James et d'Hudson (région 09), la plus grande du Québec en termes de superficie.

À l'intérieur de cette grande région qui draine les eaux intérieures du nord-ouest québécois vers l'ouest, le Projet minier Corvette est localisé en plein cœur du bassin hydrographique de la Grande Rivière (niveau 1). La Grande Rivière (ou rivière La Grande) s'étend sur une distance de plus de 800 km, coulant d'est en ouest, depuis sa source à la frontière entre le Québec et le Labrador jusqu'à son embouchure dans la baie James. Son bassin versant s'étend sur une vaste superficie de plus de 200 000 km^2. À l'état naturel, ce bassin versant couvrait une surface de 97 643 km^2, mais le projet hydroélectrique du complexe La Grande a entraîné d'importantes déviations de l'eau vers ce bassin versant. Tout juste au sud du site projeté du Projet minier Corvette, le bassin versant de la rivière de Pontois (niveau 2) draine un territoire de 19 142 km^2 vers l'ouest, pour rejoindre le bassin versant de la Grande Rivière à quelque 50 km du site du Projet. La frontière entre ces deux bassins versants est localisée à environ 1 km au sud de la fosse projetée.

Localement, le site du Projet minier Corvette est parsemé de multiples plans et cours d'eau, dont certains entrant en conflit avec les infrastructures projetées à cette étape préliminaire du Projet. C'est notamment le cas du lac 01 qui sera impacté par l'établissement de la fosse CV5. Les phases de conception ultérieures du Projet viseront entre autres à minimiser les empiètements des infrastructures dans le milieu hydrique afin de protéger au maximum cette ressource.

3.2.1.4 Dépôts de surface et hydrogéologie

Au moment de la rédaction du présent document, seules des données préliminaires issues de 18 forages dans le secteur de la future fosse CV5 ont été récoltées. Les informations générées à partir des travaux qui seront réalisés dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (EIES) seront incluses dans le rapport d'EIES à produire et à soumettre au MELCCFP, ultérieurement.

3.2.2 Milieu biologique

3.2.2.1 Faune aquatique

La région de la Baie-James est caractérisée par d'innombrables plans et cours d'eau qui abritent une vie aquatique variée (CRNTBJ, 2010). L'habitat du poisson dans la région est omniprésent et protégé par les législations fédérale et provinciale. En général, l'habitat du poisson dans le Nord-du-Québec est de très bonne qualité en raison des faibles perturbations anthropiques. Les populations de poissons de cette région ont généralement une croissance plus lente, une longévité plus longue et une densité plus faible associée à une productivité moins élevée de l'écosystème. Selon le site internet de la pourvoirie Mirage Aventure (2023), localisée à environ 75 km de la zone d'étude, les poissons généralement capturés sont le grand brochet (*Esox lucius*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), le touladi (*Salvelinus namaycus*) et le doré (*Sander* sp.).

Des activités de pêches ont été réalisées en 2022 et 2023 par Groupe Synergis sur le territoire à l'étude. Pour ce faire, différents engins de pêche ont été utilisés en plus d'employer la méthode de récolte d'ADN environnementale. Au total, 10 espèces ont été capturées ou détectées. Ces dernières sont le grand brochet, la lotte (*Lota lota*), le méné de lac (*Couesius plumbus*), le ménomini rond (*Prosopium cylindraceum*), le meunier noir (*Catostomus commersonii*), le meunier rouge (*Castostomus Catostomus*), le mulet perlé (*Margariscus margarita*), le naseux noir de l'est (*Rhinichthys atrtalutus*), l'omble de fontaine et le touladi. Aucune de ces espèces n'a de statut particulier.

Lors des inventaires, une attention particulière a été portée à la délimitation de l'habitat légal du poisson dans tous les plans d'eau et les cours d'eau permanents et intermittents. En vertu de la *Loi sur les pêches* du Canada et de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* du Québec, toute infrastructure empiétant sur l'habitat du poisson et entraînant une perte d'habitat doit être compensée. Comme mentionné à la section 3.2.1.3, le plan d'aménagement actuel empiète à certains endroits dans l'habitat du poisson, notamment au niveau de la fosse CV5 où l'endiguement du lac 01 occasionnera une perte d'habitat significative. Les phases de conception ultérieures du Projet viseront entre autres à minimiser les empiètements des infrastructures dans l'habitat du poisson.

3.2.2.2 Herpétofaune

Selon la littérature consultée, la zone d'étude est susceptible d'être fréquentée par 10 espèces d'herpétofaune (six anoures, trois urodèles et un squamate). Ces dernières sont présentées au tableau 5. Aucune de ces espèces ne

possède de statut particulier. Des inventaires seront réalisés au printemps et à l'été 2024 afin de brosser un portrait des communautés présentes sur le territoire à l'étude.

Tableau 5 Liste des espèces de l'herpétofaune susceptibles de fréquenter la zone d'étude

Groupe	Nom français	Nom scientifique
Anoures	Crapaud d'Amérique	*Anaxyrus americanus*
	Grenouille des bois	*Lithobates sylvaticus*
	Grenouille du Nord	*Lithobates septentrionalis*
	Grenouille léopard	*Lithobates pipiens*
	Grenouille verte	*Lithobates clamitans*
	Rainette crucifère	*Pseudacris crucifer*
Urodèles	Salamandre à deux lignes	*Eurycea bislineata*
	Salamandre à points bleus	*Ambystoma laterale*
	Salamandre maculée	*Ambystoma maculatum*
Squamates	Couleuvre rayée	*Thamnophis sirtalis*

Source : (AARQ, 2023), (CRNTBJ, 2010).

3.2.2.3 Avifaune

Selon (CRNTBJ, 2010), 238 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans la région d'accueil du Projet. Parmi celles-ci, plusieurs pourraient être présentes dans la zone d'étude. Lors de l'inventaire réalisé en période hivernale par Groupe Synergis, en mars 2023, 12 espèces ont été répertoriées et aucune de ces espèces ne détient un statut particulier. Pour ce qui est des périodes de nidification et de migration, des inventaires seront réalisés ultérieurement afin de brosser un portrait des communautés qui fréquentent le site à l'étude.

En ce qui concerne les espèces à statut particulier, 12 espèces pourraient potentiellement fréquenter la zone d'étude sur une base annuelle. Ces dernières sont l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*), le bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra percna*), l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), le hibou des marais (*Asio flammeus*), l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), le moucherolle à côtés olive (*Contopus coop*eri), le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), le quiscale rouilleux (*Euphagus carolinus*) et le râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*) (voir la section 3.2.2.8).

3.2.2.4 Chiroptères

Selon les aires de répartition connues des chauves-souris et des inventaires réalisés dans le passé par WSP dans la région d'accueil du Projet, les espèces de chiroptères potentiellement présentes dans la zone d'étude sont la grande chauve-souris brune (*Eptesicus fuscus*), la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), la chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*), la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*) et la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*) (CRNTBJ, 2010). Parmi ces espèces, seule la grande chauve-souris brune ne détient pas de statut particulier. Les statuts provincial et fédéral des différentes espèces de chiroptères sont présentés à la section 3.2.2.8. Les milieux boisés de la zone d'étude peuvent être utilisés par certaines espèces comme gites (maternités). En ce qui concerne les milieux humides et hydriques, ces derniers peuvent être utilisés pour l'alimentation et l'hydratation.

Des inventaires acoustiques (16 stations d'enregistrement automatisées) ont été réalisés dans la zone d'étude du 16 août au 7 octobre 2023. Ces enregistrements seront analysés ultérieurement. De plus, une validation du potentiel

des maternités et des hibernacles a été réalisée. En ce qui concerne les maternités, les sites recensés détenaient majoritairement peu de potentiel d'utilisation par les chiroptères. Pour ce qui est des hibernacles, on y retrouve peu de potentiel également.

3.2.2.5 Micromammifères

En fonction des aires de répartition, la zone d'étude est susceptible d'être fréquentée par 15 espèces de micromammifères (tableau 6). Parmi celles-ci se trouvent deux espèces à statut particulier, soit le campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*) et le campagnol-lemming de Cooper (*Synaptomys cooperi*). Ces dernières figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables (Gouvernement du Québec, 2023c). Des inventaires ont été réalisés en 2023 par Groupe Synergis et 747 spécimens ont été capturés. L'identification sera réalisée ultérieurement et un inventaire complémentaire sera effectué en 2024.

Tableau 6 Liste des espèces de micromammifères susceptibles de fréquenter la zone d'étude

Ordre	Espèce	Nom scientifique
Rongeur	Campagnol à dos roux de Gapper	*Myodes gapperi*
	Campagnol des champs	*Microtus pennsylvanicus*
	Campagnol des rochers[1]	*Microtus chrotorrhinus*
	Phénacomys	*Phenacomys intermedius*
	Souris sylvestre	*Peromyscus maniculatus*
	Campagnol-lemming de Cooper[1]	*Synaptomys cooperi*
	Campagnol-lemming boréal	*Synaptomys borealis*
	Souris sauteuse des bois[1]	*Napaeozapus insignis*
	Souris sauteuse des champs	*Zapus hudsonius*
	Lemming d'Ungava	*Dicrostonyx hudsonius*
Insectivore	Musaraigne cendrée	*Sorex cinereus*
	Musaraigne palustre	*Sorex palustris*
	Musaraigne arctique	*Sorex arcticus*
	Musaraigne pygmée	*Sorex hoyi*
	Condylure étoilé	*Condylura cristata*

1 : La zone d'étude est localisée au nord de l'aire de répartition connue de ces espèces.
Gras : Espèces à statut particulier (voir la section 3.2.2.8).

Source : (Desrosiers et coll., 2002).

3.2.2.6 Petite faune et animaux à fourrure

Selon CRNTBJ (2010), 25 espèces de petite faune et animaux à fourrure fréquenteraient la région d'accueil du Projet. Lors des inventaires réalisés en mars 2023 par Groupe Synergis, la présence de 10 espèces a été confirmée. Ces dernières sont l'écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*), le grand polatouche (*Glaucomys sabrinus*), le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), la loutre de rivière (*Lontra canadensis*), le lynx du Canada (*Lynx canadensis*), la martre d'Amérique (*Martes americana*), l'ours noir (*Ursus americanus*), le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*), le renard roux (*Vulpes vulpes*) et le vison d'Amérique (*Neovison vison*). De plus, des pistes de belette sp.

et de mustélidés sp. ont également été observées. À ce jour, aucune espèce de petite faune et aucun animal à fourrure ayant un statut particulier, ou indice de présence d'une telle espèce, n'a été observée dans la zone d'étude.

3.2.2.7 Grande faune

La zone d'étude est susceptible d'être fréquentée par l'orignal (*Alces alces*) en plus de deux écotypes de caribous, soit le caribou migrateur (*Rangifer tarandus*) et le caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*). Afin de valider la présence de ces espèces, une revue de la littérature et un inventaire ont été effectués.

Du 24 au 26 janvier 2023, un inventaire héliporté de grande faune a été réalisé dans la zone d'étude, couvrant une superficie de 1 470 km². Ce dernier a été effectué sous forme de virées à une altitude moyenne d'environ 200 m et à une vitesse de 100 à 150 km/h. Durant les survols, l'identification des réseaux de pistes et des individus a été effectuée par un observateur-navigateur expérimenté assisté par deux observateurs à l'arrière de l'appareil. Aucun caribou n'a été observé lors de cet inventaire. Le 28 janvier 2023, les membres de la famille du maître de trappe ont étudié la zone en se concentrant particulièrement sur les points où des individus ont été trouvés les jours précédents. Ces informations, combinées aux entretiens avec la famille du maître de trappe, alimenteront la section du rapport d'EIES consacrée aux connaissances traditionnelles.

Dans le cadre des travaux réalisés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 762 localisations télémétriques de caribous migrateurs ont été enregistrées à proximité du Projet. Ces dernières l'ont été entre 2003 et 2015 et aucune n'a été rapportée après cette période. Lors d'un inventaire aérien conduit par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) en 2020, couvrant la zone d'étude, aucun caribou migrateur n'a été répertorié. En ce qui concerne le caribou forestier, aucun individu n'a été observé dans la zone d'étude lors de l'inventaire réalisé en 2020 par le MFFP et aucune localisation télémétrique n'a été enregistrée.

Pour ce qui est de l'orignal, un total de 27 individus répartis en 14 groupes ont été recensés lors de l'inventaire réalisé en janvier 2023, ce qui correspond à une abondance très faible de 0,18 orignal/10 km². Les femelles comptaient pour 37 % de l'effectif, les faons 22 % et les mâles 41 %. La présence de l'espèce a également été confirmée lors de campagne de terrain visant à relever les réseaux de pistes au mois de mars 2023.

3.2.2.8 Espèces à statut particulier

Plusieurs espèces à statut particulier sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Les espèces fauniques, ainsi que leurs statuts au Canada, définis selon la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et au Québec, défini selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, sont présentés au tableau 7. Selon la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) disponible via la carte interactive en ligne, aucune mention faunique ou floristique n'est présente dans un rayon de 15 km centré sur le Projet (CDPNQ, 2023).

En ce qui concerne les espèces végétales à statut particulier, l'outil « Potentiel » (Gouvernement du Québec, 2023d) a été utilisé afin de dresser une liste préliminaire d'espèces floristiques en situation précaire potentiellement présentes pour la région administrative du Nord-du-Québec. Ainsi, 55 plantes vasculaires sont potentiellement présentes. Cette liste sera affinée ultérieurement en fonction des habitats présents dans la zone d'étude. Aucune espèce floristique à statut particulier n'a été observée lors des inventaires réalisés en août 2023 par WSP.

Tableau 7 Espèces fauniques à statut particulier potentiellement présentes dans le secteur visé par l'implantation du Projet

Groupe	Nom français	Nom scientifique	Statut		
			LEMVQ[2]	COSEPAC[3]	LEP[4]
Avifaune	Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	V	–	–
	Arlequin plongeur	*Histrionicus histrionicus*	V	PR	PR
	Bec-croisé des sapins	*Loxia curvirostra percna*	–	M	M
	Engoulevent d'Amérique	*Chordeiles minor*	SDMV	PR	PR
	Faucon pèlerin anatum/tundrius	*Falco peregrinus*	V	–	–
	Garrot d'Islande, pop. de l'Est	*Bucephala islandica*	V	PR	PR
	Hibou des marais	*Asio flammeus*	SDMV	PR	M
	Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	–	M	M
	Moucherole à côtés olive	*Contopus cooperi*	SDMV	PR	PR
	Pygargue à tête blanche	*Haliaeetus leucocephalus*	V	–	–
	Quiscale rouilleux	*Euphagus carolinus*	SDMV	PR	PR
	Râle jaune	*Coturnicops noveboracensis*	M	PR	PR
Chiroptère	Petite chauve-souris brune	*Myotis lucifugus*	M	EVD	EVD
	Chauve-souris nordique	*Myotis septentrionalis*	M	EVD	EVD
	Chauve-souris cendrée	*Lasiurus cinereus*	SDMV	EVD	–
	Chauve-souris rousse	*Lasiurus borealis*	V	EVD	–
Micromammifères	Campagnol des rochers	*Microtus chrotorrhinus*	SDMV	–	–
	Campagnol-lemming de Cooper	*Synaptomys cooperi*	SDMV	–	–
Petite faune, animaux à fourrure et grande faune	Belette pygmée	*Mustela nivalis*	SDMV	–	–
	Carcajou	*Gulo gulo*	M	PR	PR
Grande faune	Caribou forestier	*Rangifer tarandus caribou*	M	M	M

Statut : EVD : en voie de disparition; SDMV : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; PR : préoccupante; M : menacée; V : vulnérable.
2 : Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec (LEMVQ). (Gouvernement du Québec, 2023c).
3 : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) (2023).
4 : Loi sur les espèces en péril (LEP). (Gouvernement du Canada, 2023).

3.2.3 Milieu humain

Les sections suivantes présentent une description sommaire du contexte social dans lequel s'insère le Projet.

3.2.3.1 Contexte administratif

Le Projet est situé au Québec dans la région administrative Nord-du-Québec (numéro 10), laquelle est divisée en deux territoires : Eeyou Istchee Baie-James et Nunavik (Administration régionale Kativik) (carte 3). Située au nord du 49e parallèle, entièrement sur le Bouclier canadien, la région couvre un peu plus de la moitié de la superficie totale du Québec et représente la plus grande région administrative de la province, couvrant 860 553 km^2 (MAMH, 2023).

Plus précisément, le Projet se trouve sur le territoire du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), qui depuis 2014, remplace la municipalité de la Baie-James. Le Nord-du-Québec est régi par la CBJNQ et l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, également appelée la « Paix des Braves ». Le régime territorial introduit par la CBJNQ est un élément important de l'utilisation du territoire. Il le divise en terres de catégorie I, II et III. La zone d'étude est située sur des terres de catégorie III où les Cris ont des droits exclusifs pour le piégeage d'animaux à fourrure, la pêche de certaines espèces et divers avantages dans le domaine des pourvoiries, sans avoir de droits exclusifs sur des terres de catégorie III.

3.2.3.2 Population, conditions de vie et contexte socioéconomique

Le territoire du GREIBJ est composé du territoire traditionnel d'Eeyou Istchee avec la nation autochtone des Cris de l'Est, ainsi que de la Jamésie, territoire allochtone équivalent à une municipalité régionale de comté (MRC). Réparties en 16 communautés, la population des Jamésiens et les Cris y cohabitent. La présente section dresse les portraits de la localité de Radisson, ainsi que celui des communautés cries de Chisasibi, Wemindji et Mistissini, qui se trouvent les plus proches du Projet minier Corvette (tableau 8; carte 3).

Tableau 8 Premières Nations et localité à proximité du Projet minier Corvette

Premières Nations/ Localité	Statut des terres	Nom de la réserve/village	Conseil/ Gouvernement affilié	Distance approximative par rapport au Projet
Communautés autochtones				
Nation Crie de Chisasibi	Terre de la CBJNQ	Chisasibi	Grand Conseil des Cris/ Gouvernement de la Nation Crie	330 km à l'ouest
Nation Crie de Wemindji	Terre de la CBJNQ	Wemindji	Grand Conseil des Cris/ Gouvernement de la Nation Crie	330 km au sud-ouest
Nation Crie de Mistissini	Terre de la CBJNQ	Mistissini	Grand Conseil des Cris/ Gouvernement de la Nation Crie	350 km au sud
Jamésie				
Localité de Radisson	Terre de la CBJNQ	s. o.	s. o.	250 km à l'ouest

CBJNQ : Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

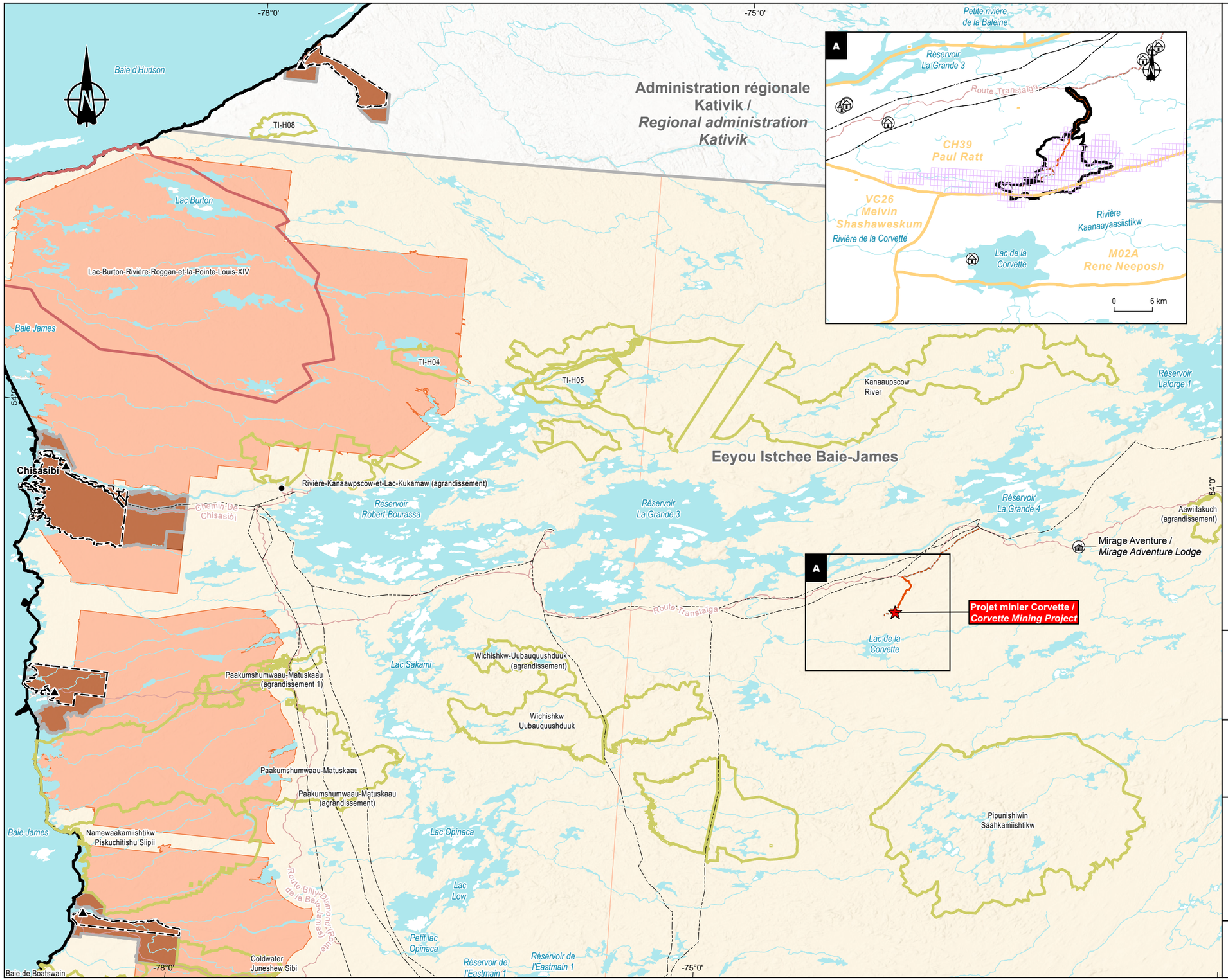

Projet / *Project*

- Projet minier Corvette / *Corvette Mining Project*
- Zone d'inventaire / *Inventory area*

Terres de catégorie (CBJNQ) / *Category Lands (JBNQA)*

- Terres de catégorie I / *Category I lands*
- Terres de catégorie II / *Category II lands*
- Terres de catégorie III / *Category III lands*

Utilisation du territoire / *Land Use*

- Pourvoirie / *Outfitter*
- Bail de villégiature / *Lease*
- Aire de trappage / *Trapline area*

Parcs et aires protégées projetés / *Proposed Parks and Protected Areas*

- Projet de parc / *Proposed Park*
- Projet d'aire protégée / *Proposed Protected Area*

Titre minier / *Mining Title*

- Claim de Patriot Battery Metal inc. / *Patriot Battery Metal inc. claim*

Divisions administratives / *Administratives Departments*

- Région administrative / *Administrative Region*
- Municipalité régionale de comté (MRC) et Territoires autochtones / *Regional County Municipality (RCM) and First Nations Territories*

Infrastructures / *Infrastructures*

- Ligne de transport d'énergie / *Electric power transmission line*

Réseau routier / *Road Network*

- Route nationale / *National Road*
- Route régionale / *Regional Road*
- Voie ferrée / *Railway*
- Route d'accès aux ressources / *Resource access route*

Projet minier Corvette / *Corvette Mining Project*

Document de renseignements préliminaires / *Preliminary Information Document*

Carte 3 / *Map 3*
Inventaire du milieu humain / *Human Environment Inventory*

Sources / Sources
AQréseau+, réseau routier, MERN, 2016
BDGA, 1M, MERN, 2014
Contraintes et exclusions, GESTIM, 20 septembre 2023
Gestion des titres miniers GESTIM, 20 septembre 2023
Terrains de trappe, Association des trappeurs cris
Traités modernes autochtones, RNCan, 2022
Bail de villégiature, MERN, mars 2021.txt

0 15 30 km
UTM, fuseau 18, NAD83 (CSRS)

2023-11-27

Préparation / Prepared by : C. Martin
Dessin / Draw by : M. Leclair
Approbation / Approved by : C. Martin
CA00017243318_ap_avis_projet_finale.aprx
CA00017243318_ap_c03_008_mil_humain_231127

Communautés Cries

Le territoire traditionnel des Cris (Eeyou Istchee) possède une superficie de plus de 400 000 km², incluant les neuf communautés cries qui totalisent 5 586 km² et plus de trois cents terrains de trappage, ou terrains familiaux traditionnels de chasse et de piégeage (CNG, 2022a). Sa population totale était de 18 679 habitants en 2021 (ISQ, 2022).

Localisé sur des terres de catégorie III selon la CBJNQ, le site du Projet minier Corvette ne renferme aucun territoire autochtone constitué en réserve, mais il est cependant divisé en aires de trappe occupées par les familles cries. La communauté crie de Chisasibi est celle qui est localisée la plus près du Projet, à environ 330 km à l'ouest. Deux autres communautés sont également situées dans les secteurs limitrophes au Projet, soit celle de la Nation Crie de Wemindji, à 330 km au sud-ouest et celle de la Nation Crie de Mistissini, 350 km au sud (carte 3).

Nation Crie de Chisasibi

Chisasibi est un mot cri qui signifie Grande Rivière. Chisasibi est située sur la rive sud de la rivière La Grande, sur la côte de la baie James, et elle est la deuxième communauté crie la plus au nord d'Eeyou Istchee. Chisasibi est la plus grande communauté crie de l'Eeyou Istchee, avec une population de plus de 5 000 personnes (CNG, 2022b). La quasi-majorité de la population parle cri alors que l'anglais est la langue seconde. Le site du Projet minier Corvette est presqu'entièrement située sur le territoire traditionnel de la Nation Crie de Chisasibi.

Les infrastructures commerciales et administratives, son hôpital régional, ainsi que la présence des établissements d'enseignement font de Chisasibi une communauté de premier plan dans le Nord québécois. La communauté peut également compter sur un aéroport offrant des vols quotidiens. En plus des activités socioéconomiques, les activités de piégeage, de chasse et de pêche continuent de caractériser Chisasibi (Nation Crie de Chisasibi, 2023a).

Le Centre hospitalier régional de Chisasibi offre des services de soins primaires et secondaires à la population d'Eeyou Istchee. L'équipe médicale y comprend sept médecins et 27 infirmières ou infirmiers autorisés.

La Commission scolaire crie assure les services de deux écoles dans la communauté de Chisasibi. L'école primaire Waapinichikush offre un enseignement en cri, en anglais et en français. Au niveau secondaire, l'école secondaire James Bay Eeyou offre également un enseignement dans les trois langues. Concernant la scolarité, en 2021, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, 67,3 % des hommes et 52,9 % des femmes ne détenaient aucun diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence à Chisasibi, ce qui constitue une proportion presque trois fois plus importante qu'au Québec (hommes 22,6 % et femmes 18,6 %) et au Canada (hommes 19,6 % et femmes 16,6 %) (Statistique Canada, 2023).

En 2020, le revenu total médian parmi les bénéficiaires âgés de 15 ans et plus à Chisasibi était de 43 200 $ (37 200 $ chez les hommes et 50 000 $ chez les femmes) alors que le revenu total moyen était de 48 800 $ (43 240 $ chez les hommes et 54 100 $ chez les femmes) (Statistique Canada, 2023). On note que l'écart de revenu pourrait être relié au niveau de scolarité plus élevé du côté des femmes de la communauté.

Nation Crie de Wemindji

La seconde communauté crie située la plus près du site du Projet minier Corvette (330 km à l'ouest) est celle de Wemindji. Wemindji est située à l'embouchure de la rivière Maquatua et est la troisième communauté la plus au nord sur la côte de la baie James. Wemindji est un mot cri qui signifie collines peintes ou montagne d'ocre rouge. Sa

population était de 1 562 habitants en 2021 (Statistique Canada, 2023). La première langue officielle parlée est l'anglais, bien que la langue la plus parlée à la maison soit le cri (Statistique Canada, 2023).

La Nation Crie de Wemindji est desservie par le Centre Miyupimaatisiiun Communautaire (CMC) de Wemindji. Le CMC offre des services de première ligne et représente la présence communautaire du CCSSSBJ. Le CMC de Wemindji comprend une clinique sans rendez-vous ainsi que des cliniques de santé communautaires s'adressant à différents groupes d'âge.

Wemindji dispose aussi d'une école primaire (Joy Ottereyes Rainbow Memorial) et d'une école secondaire (Maquatua Eeyou). Concernant la scolarité, en 2021, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, 52,8 % des hommes et 46 % des femmes ne détenaient aucun diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence à Wemindji, ce qui constitue une proportion presque trois fois plus importante qu'au Québec (hommes 22,6 % et femmes 18,6 %) et au Canada (hommes 19,6 % et femmes 16,6 %) (Statistique Canada, 2023).

En 2020, le revenu total médian parmi les bénéficiaires âgés de 15 ans et plus à Wemindji était de 42 800 $ (37 200 $ chez les hommes et 50 000 $ chez les femmes) alors que le revenu total moyen était de 46 000 $ (41 000 $ chez les hommes et 50 600 $ chez les femmes) (Statistique Canada, 2023).

Nation Crie de Mistissini

Mistissini est l'une des communautés cries qui est située à l'intérieur des terres, à environ 350 km au sud du Projet minier Corvette, sur la rive du lac Mistissini. Mistissini est un mot cri qui signifie gros rocher. En 2021, la population de Mistissini était de 3 190 habitants, alors qu'elle était de 3 523 habitants en 2016 (Statistique Canada, 2023). La première langue officielle parlée est l'anglais, tant chez les hommes que chez les femmes, alors que la langue la plus parlée à la maison est le cri (Statistique Canada, 2023).

La Nation Crie de Mistissini est desservie par le Centre Miyupimaatisiiun Communautaire (CMC) de Mistissini, qui offre des services médicaux et d'autres services plus spécifiques pour les enfants, les jeunes et les adultes.

L'école Voyageur Memorial est située au centre de la communauté crie de Mistissini et est composée de trois bâtiments (une école secondaire, une école primaire et un bâtiment prématernelle). Il y a aussi deux centres de formation aux adultes que l'on nomme sabtuans, situés à côté de l'école secondaire et offrant des cours de culture crie. Concernant la scolarité, en 2021, pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés, 59,7 % des hommes et 57,4 % des femmes ne détenaient aucun diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence à Mistissini, ce qui constitue une proportion presque trois fois plus importante qu'au Québec (hommes 22,6 % et femmes 18,6 %) et au Canada (hommes 19,6 % et femmes 16,6 %) (Statistique Canada, 2023).

En 2020, le revenu total médian parmi les bénéficiaires âgés de 15 ans et plus à Mistissini était de 43 200 $ (40 800 $ chez les hommes et 46 000 $ chez les femmes) alors que le revenu total moyen était de 51 200 $ (49 900 $ chez les hommes et 52 400 $ chez les femmes) (Statistique Canada, 2023).

Jamésie

Localité de Radisson

La localité de Radisson, sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, est l'une des seules communautés non autochtones du Québec situées au-delà du 53e parallèle, à l'extrémité septentrionale de la portion asphaltée de la route Billy-Diamond (carte 3). Elle comptait en 2021 une population d'un peu plus de 200 habitants (Statistique

Canada, 2023). La première langue officielle parlée est le français. La langue la plus parlée à la maison est également le français (Statistique Canada, 2023). La localité de Radisson se situe à 250 km à l'ouest du Projet minier Corvette.

La localité de Radisson est desservie principalement par le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), qui offre des services de santé et des services sociaux à la population de la région sociosanitaire du Nord-du-Québec. Pour Radisson, c'est principalement le Centre de santé Radisson (CLSC) qui dessert la population pour les besoins de santé, mais les habitants peuvent régulièrement consulter un médecin au Centre hospitalier régional de Chisasibi, lors des visites de médecins spécialistes ou pour des examens radiologiques, des observations cliniques et médicales.

Sous la responsabilité du Centre de services scolaire de la Baie-James, l'école Jacques-Rousseau est située dans la localité de Radisson. L'école Jacques-Rousseau offre des services éducatifs pour les jeunes du préscolaire jusqu'à la cinquième année du secondaire (CSSBJ, 2023).

Les statistiques du revenu en 2020 pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés de Radisson ne sont pas accessibles et doivent demeurer confidentielles en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique comme on y dénombrait uniquement 150 personnes.

3.2.3.3 Principaux récepteurs humains

Les récepteurs où des humains pourraient être affectés par le Projet minier Corvette sont de types temporaire ou permanent. Il s'agit des camps de chasse, des cours d'eau, des lieux de sépulture ou autres lieux utilisés pour des activités traditionnelles ou culturelles. Aucune résidence permanente ne se trouve à l'intérieur de l'empreinte des infrastructures projetées. Certains récepteurs humains saisonniers, représentés par des baux de villégiature, se trouvent cependant à proximité, le plus près se trouvant à environ 18 km au sud-ouest du Projet minier Corvette, sur la rive ouest du lac De la Corvette (carte 3). Des pièges et autres infrastructures temporaires utilisées pour la chasse peuvent également se trouver près du site du Projet.

On retrouve également le site du Mirage Aventure, situé à environ 75 km à l'est du Projet, au kilomètre 358 de la route Transtaïga, ainsi que le terrain de camping du Lac Sakami, situé au kilomètre 56 de la route Transtaïga, à plus de 175 km à l'ouest du Projet (carte 3).

L'ensemble des récepteurs humains pourront être répertoriés et localisés par le biais d'enquêtes terrain et d'entrevues avec les parties prenantes dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale en cours. Les impacts du Projet minier Corvette sur ces récepteurs humains temporaires et saisonniers seront ensuite identifiés et des mesures de gestion proposées dans le cadre de l'évaluation d'impact.

En ce qui a trait à l'emplacement des récepteurs humains permanents, ils se trouvent tous à une distance éloignée des éléments du Projet, puisqu'ils se localisent sur le territoire des communautés cries de Chisasibi, Wemindji et Mistissini, ainsi que sur celui de la localité de Radisson, toutes situées à plus de 250 km du Projet.

3.2.3.4 Activités économiques

L'économie du Nord-du-Québec repose principalement sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles. En 2022, la part du secteur primaire y était neuf fois supérieure qu'au reste du Québec (21,4 % contre 2,3 %), alors que le secteur tertiaire semble moins présent (57,3 % contre 79,6 %) (tableau 9).

Tableau 9 Emploi par secteurs d'activité en 2022

Territoire	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
Région du Nord-du-Québec	21,4 %	21,3 %	57,3 %	100 %
Province de Québec	2,3 %	18,1 %	79,6 %	100 %

Source : Statistique Canada, compilation spéciale.

Les principaux secteurs économiques de la région Nord-du-Québec, selon le produit intérieur brut (PIB) en 2020[5] sont l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction du pétrole et de gaz (45,6 %), la construction (10,3 %), les services publics (9,7 %), l'administration publique (8,4 %) et les soins de santé et assistance sociale (7,1 %).

3.2.3.5 Infrastructures de transport

Débutant au kilomètre 544 de la route Billy-Diamond, la route Transtaïga est une route de gravier qui s'étend sur 666 km généralement dans une orientation est-ouest (Tourisme Eeyou Istchee Baie-James, 2016). Le Projet est situé à environ 15 km au sud de la route Transtaïga à la hauteur du kilomètre 270 (carte 3).

La région est également desservie par quelques aéroports. L'aéroport de La Grande 4 est situé à environ 30 km au nord-est du Projet. Cet équipement dessert les installations hydroélectriques de La Grande 4 et appartient à Hydro-Québec (exploitation progressivement cédée à la Société de développement de la Baie-James). On retrouve aussi l'aéroport régional de La Grande-Rivière qui est situé dans la localité de Radisson. Ce dernier est exploité par la Société de développement de la Baie-James (SDBJ, 2009). Situé dans la communauté crie de Chisasibi, l'aéroport Robert Kanatewat accueille les avions de la compagnie aérienne Air Creebec et met aussi ses services à la disposition des transports médicaux du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ) (Nation Crie de Chisasibi, 2023b). Finalement, une piste d'atterrissage est présente au camp Mirage Aventure.

La Grande Alliance

Lancé en février 2020, le projet « La Grande Alliance » (LGA) concerne le développement durable des infrastructures dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James. Les principaux objectifs de LGA sont la protection environnementale de certaines zones (zones protégées) et l'amélioration de l'accès à Eeyou Istchee pour les Cris. Les infrastructures de transport examinées dans le cadre des études de faisabilité de LGA visent notamment à répondre à des besoins précis ou à saisir des occasions privilégiées, dans le but d'intégrer entièrement l'économie de la région d'Eeyou Istchee Baie-James, et plus particulièrement des communautés cries, dans une optique de développement durable des ressources.

Les principales infrastructures étudiées par LGA touchent (LGA, 2023) :

- la réfection et l'asphaltage des routes d'accès aux communautés de Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Nemaska et Mistissini;
- la réfection et asphaltage de la route du Nord;

[5] Les principaux secteurs économiques de la région selon le PIB en 2020 présentés pour chaque région excluent les secteurs suivants : finance et assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52, 53 et 55).

- la liaison ferroviaire entre Matagami et la rivière Rupert;
- la remise en service de la ligne de chemin de fer Grevet-Chapais;
- la liaison ferroviaire entre les rivières Rupert et La Grande;
- le prolongement de la route jusqu'à Whapmagoostui;
- la réfection et le prolongement de la route 167;
- la liaison ferroviaire entre la rivière La Grande et Whapmagoostui;
- l'aménagement d'un port saisonnier à Whapmagoostui.

Pour le Projet minier Corvette, Patriot envisage de déplacer le concentré de spodumène par camion jusqu'à Matagami en empruntant l'actuelle route Billy-Diamond. Dans le contexte du développement de LGA, Patriot examinera et étudiera toutes les solutions de transport alternatives, y compris l'infrastructure de transport existante ou future qui offrirait des solutions de remplacement pour le transport du concentré. Par exemple, la proposition de LGA visant le prolongement éventuel de la route 167 jusqu'à la route Transtaïga créant ainsi un deuxième corridor de transport nord-sud pour desservir l'est du territoire, pourrait être un corridor de transport alternatif bénéfique. Ce prolongement réduirait considérablement le temps de déplacement entre Mistissini/Chibougamau et Chisasibi et permettrait de relier les deux régions les plus peuplées du secteur, de faciliter la connectivité interrégionale et d'assurer l'accès à des régions actuellement isolées (LGA, 2023). De plus, le chemin de fer et le port proposés contribueraient à la circulation des produits, des fournitures et des personnes à destination et en provenance du site du projet.

3.2.3.6 Chasse, pêche et piégeage

Le site du Projet est situé dans la zone de chasse numéro 22 nord et chevauche les unités de gestion des animaux à fourrures (UGAF) numéros 91 et 94 (Gouvernement du Québec, 2022b, 2022c). En outre, la pêche au touladi et au doré est une activité de fort intérêt.

Comme mentionné, le secteur d'implantation du Projet minier Corvette est situé sur des terres de catégorie III. Ces terres sont accessibles à toutes les communautés, mais la population autochtone crie conserve des droits d'exclusivité de chasse et de trappe sur les espèces à fourrures, ainsi que de pêche sur certaines espèces aquatiques (notamment le grand corégone, l'esturgeon jaune, la lotte et les meuniers).

Parallèlement à la vie moderne, les communautés cries continuent de chasser, de piéger et de pêcher dans le cadre de leurs activités traditionnelles. Le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James est divisé en terrains de trappage familiaux. Ces aires de trappes sont utilisées toute l'année par les familles cries pour des activités traditionnelles (Conseil Cris-Québec sur la foresterie, 2018). Les espèces piégées dans la région comprennent principalement le castor, la martre, le rat musqué, la loutre, le renard roux, le lynx et le vison (CTA, 2021).

Le site du Projet est situé dans l'aire de trappe de monsieur Paul Ratt (CH39) (carte 3) de la Nation Crie de Chisasibi et couvre une superficie d'environ 2 070 km^2 (Cree Geoportal, 2023). La portion sud des claims est située à la limite de l'aire de trappage M02A de Rene Neeposh de la Nation Crie de Mistissini qui couvre une superficie d'environ 2 202 km^2, ainsi que de celle de Melvin Shashaweskum (VC26) de la Nation Crie de Wemindji.

La pratique de la chasse à l'oie et à l'orignal est également une activité traditionnelle importante pour les membres des communautés cries. Le *Goose Break* est une tradition séculaire pratiquée par les Cris dans la région Nord-du-Québec qui se déroule au printemps. Les entreprises et les écoles sont fermées pendant quelques semaines en mai

afin de permettre aux membres de la communauté de participer à cette traditionnelle chasse aux oies (Air Tunilik, 2023). En plus de l'oie, d'autres espèces comme le caribou, l'ours, le lynx, le renard roux, la gélinotte huppée et le lagopède sont également chassés par les cris tout au long de l'année (CTA, 2022).

3.2.3.7 Patrimoine et archéologie

D'après les informations disponibles sur l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ) du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), aucun secteur à fort potentiel archéologique n'a été identifié à proximité du site du Projet minier Corvette.

Une analyse plus approfondie sera réalisée par le biais d'enquêtes terrain auprès des communautés cries et d'analyses documentaires dans le cadre de l'ÉIES en cours. Les effets du Projet sur cet aspect seront également étudiés, et des mesures de gestion proposées en conséquence.

3.3 Calendrier de réalisation

Les principales étapes de réalisation du Projet minier Corvette sont présentées au tableau 10.

Tableau 10 Principales étapes de réalisation du Projet

Période	Étape de réalisation
2e trimestre (Q2) 2025	Étude faisabilité
3e trimestre (Q3) 2025	Étude d'impact sur l'environnement
1er trimestre (Q1) 2028 à 4e trimestre (Q4) 2028	Construction
4e trimestre (Q4) 2028	Début de la mise en service
2052	Fermeture de la mine
2052-2055	Restauration et réhabilitation du site

3.4 Plan de localisation

La localisation du Projet est présentée à la carte 1.

La carte 2 illustre le plan d'aménagement proposé pour le site minier. Ce plan localise les principales infrastructures de surface, soit les fosses et les aires d'entreposage du minerai, des stériles et des résidus miniers, les bâtiments (incluant l'usine de traitement du minerai), les voies d'accès et de circulation ainsi que les principales installations de gestion de l'eau. Ce plan présente de plus les infrastructures environnantes existantes.

4 Activités d'information et de consultation du public, des communautés autochtones et des usagers du territoire

Cette section présente les détails de la démarche de consultation des parties prenantes concernées et potentiellement concernées par le Projet minier Corvette. Une première cartographie des parties prenantes a été réalisée (figure 5). Celle-ci est basée sur les informations disponibles publiquement et se concentre sur les acteurs du territoire Eeyou Istchee Baie-James ainsi que sur les représentants des divers paliers de gouvernements. La cartographie des parties prenantes sera revue tout au long du cycle de vie du Projet. Avec son évolution, de nouvelles parties prenantes seront identifiées et certaines parties prenantes déjà identifiées auront un moindre ou un plus grand intérêt à s'impliquer.

Figure 5 Cartographie des parties prenantes

Cette section présente également les principales préoccupations exprimées lors des rencontres initiées à ce jour de même que le plan de mobilisation futur. Les parties prenantes identifiées jusqu'ici sont présentées au tableau 11.

Tableau 11 Parties prenantes concernées et potentiellement concernées

Territoire/Communauté/Localité/Organisation	Partie prenante
Eeyou Istchee Baie-James	Gouvernement de la Nation Crie
	Conseil des jeunes de la Nation Crie
	Association des Femmes Cries d'Eeyou Istchee
	Apatsiiwin Skills Development
	Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ)
	Commission scolaire crie
	Conseil cri sur l'exploration minérale (CCEM)
	Association des trappeurs cris (CTA)
Nation Crie de Chisasibi	Conseil de bande de Chisasibi
	Centre hospitalier régional de Chisasibi
	École primaire Waapinichikush
	École secondaire James Bay Eeyou
	Conseil des aînés de Chisasibi
	Chisasibi Heritage & Cultural Centre
	Chisasibi Eeyou Resource and Research Institute (CERRI)
	Chisasibi Local Cree Trappers' Association Office
	Groupe d'affaire et de développement Chisasibi inc.
	Maître de trappage - Paul Ratt (CH39)
Nation Crie de Wemindji	Conseil de bande de Wemindji
	École primaire Joy Ottereyes Rainbow Memorial
	École secondaire Maquatua Eeyou
	Wemindji Local Cree Trappers' Association Office
	Maître de trappage - Melvin Shashaweskum (VC26)
Nation Crie de Mistissini	Conseil de bande de Mistissini
	École primaire Voyageur Memorial
	École secondaire Voyageur Memorial
	Mistissini Local Cree Trappers' Association Office
	Maître de trappage - Rene Neeposh (M02A)
	Eskan Mistissini Economic Development Group

Tableau 11 Parties prenantes concernées et potentiellement concernées (suite)

Territoire/Communauté/Localité/Organisation	Partie prenante
Radisson	Localité de Radisson
Organismes gouvernementaux	Administration régionale Baie-James (ARBJ)
	Table jamésienne de concertation minière (TJCM)
	Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Matagami, bureau de Radisson
	Société de Développement de la Baie-James (SDBJ)
	Hydro-Québec
	Société du Plan Nord
Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ)	
Gouvernement du Québec	
Gouvernement du Canada	

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

4.1.1 Démarche de consultation

Dans le cadre de la conception du Projet minier Corvette, Patriot a organisé des séances d'information initiales, lesquelles ont débuté en janvier 2023. Reconnaissant l'importance de la participation des groupes autochtones, des communautés et autorités locales, des groupes d'intérêts et des usagers du territoire dans la conception, la planification et le développement du Projet, l'objectif principal de ces sessions était de le contextualiser dans son milieu d'insertion et de recueillir les préoccupations préliminaires, les recommandations et les intérêts des parties prenantes à son égard.

Il est à noter que Patriot a débuté, à l'été 2023, le programme de certification ECOLOGO UL 2723 pour les sociétés d'exploration minière. Cette certification vise à auditer les compagnies d'exploration ainsi que leurs fournisseurs de service afin d'assurer l'application des meilleures pratiques sociales, environnementales et économiques. Patriot compte compléter le processus d'audit au début de l'année 2024. S'inspirant de ces orientations ainsi que des meilleures pratiques de l'industrie, le programme de consultation et de mobilisation vise à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser un dialogue transparent et une communication proactive et efficace entre Patriot, les communautés d'accueil et l'ensemble des parties prenantes du Projet;
- accroitre la diffusion d'information sur le Projet et assurer la reddition de comptes adéquate concernant les activités qui y sont associées;
- recueillir de l'information relative à l'utilisation du territoire, à la culture et aux traditions des communautés locales et autochtones touchées par le Projet;

- identifier les préoccupations et les réalités locales des parties prenantes ainsi que les défis potentiels reliés à la réalisation du Projet;
- prendre position sur les préoccupations exprimées, corriger au besoin les perceptions erronées et prendre les engagements nécessaires afin de répondre aux questions, aux commentaires et aux enjeux soulevés à l'égard du Projet;
- développer une relation de confiance durable avec les divers groupes autochtones et autres parties prenantes.

Par sa démarche de consultation et de mobilisation, Patriot souhaite offrir aux communautés locales l'occasion de participer proactivement à la planification et au suivi du Projet minier Corvette. Les informations recueillies, particulièrement le savoir traditionnel des groupes autochtones, seront ainsi intégrées à sa conception et à l'analyse de ses impacts.

Différents moyens de communication ont été utilisés afin d'établir et de maintenir le dialogue avec des instances, différentes parties prenantes et les groupes autochtones depuis 2023. Ceci inclut les moyens suivants :

- communications écrites (courriels, lettres, infolettres);
- communications verbales (entretiens téléphoniques, visioconférence);
- rencontres en personne;
- événements publics;
- diffusions radio.

Les parties prenantes ciblées dans le cadre de cette démarche d'informations préalables sont présentées au tableau 12.

Plus spécifiquement auprès des groupes autochtones, le Projet minier Corvette a été présenté dans le but d'amorcer un dialogue, d'explorer les points d'intérêt et de commencer à bien comprendre les questions qui préoccupent les utilisateurs du territoire. Des questions ont été posées, des préoccupations exprimées et des suggestions faites par les utilisateurs. Une documentation détaillée sur l'utilisation des terres sera élaborée et intégrée dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale.

Il y a un intérêt de la part des utilisateurs du territoire à s'associer et à collaborer avec Patriot dans les différentes activités ainsi qu'à travers les travaux qui sont à réaliser sur le territoire pendant la phase d'études. De façon générale, les parties autochtones ont insisté sur l'importance de leur implication en amont du Projet minier Corvette lors de la planification des activités à réaliser sur le terrain de trappage ainsi qu'au cours de l'élaboration de l'évaluation environnementale et sociale du Projet.

Tableau 12 Parties prenantes ciblées dans le cadre de la démarche d'informations préalables

Catégorie	Partie prenante
Communautés et organismes régionaux autochtones	– Gouvernement de la Nation Crie – Conseil de bande de Chisasibi – Nation Crie de Chisasibi – Nation Crie de Wemindji – Nation Crie de Mistissini – Principaux utilisateurs du territoire (maîtres de trappage/familles) – Association des trappeurs cris
Gouvernemental	– Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie – Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits – Agence d'évaluation d'impact du Canada
Municipal	– Localité de Radisson
Économique	– Hydro-Québec – Autres compagnies de l'industrie minière

4.1.2 Principales préoccupations

4.1.2.1 Principales préoccupations des groupes allochtones

Les principaux commentaires et préoccupations des parties prenantes allochtones exprimés à ce jour au cours des différentes activités de consultation présentées à la section précédente sont résumés au tableau 13.

Tableau 13 Principaux commentaires et préoccupations exprimés dans le cadre des activités de consultation avec les parties prenantes allochtones

Thématique	Commentaire/Préoccupation
Économie locale et régionale	– Radisson souhaiterait profiter des opportunités qu'offre le Projet afin de bénéficier de retombées économiques locales et régionales. – Risques associés à la fluctuation de la valeur du lithium.
Communication et processus de consultations	– Amorcer le dialogue avec la population de Radisson avec une séance de présentation du - Projet. – Favoriser une démarche inclusive afin d'atteindre une plus grande acceptabilité sociale.
Transport	– Les différents projets dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James accentuent la pression sur le seul accès routier de la région, soit la route Billy-Diamond. – L'augmentation du trafic peut se traduire par une hausse des collisions sur la route Billy-Diamond.
Santé et qualité de vie	– Comment maximiser les retombées positives du Projet afin d'attirer de nouveaux résidents à Radisson. – Mesures afin de réduire le navettage (*Fly-In/Fly-Out)*

4.1.2.2 Principales préoccupations des groupes autochtones

Les rencontres tenues à ce jour ont permis de définir les préoccupations préliminaires partagées par les groupes autochtones. Les principales préoccupations exprimées lors de ces rencontres sont exposées au tableau 14.

Tableau 14 Principaux commentaires et préoccupations exprimés par les groupes autochtones lors des activités de mobilisation et de consultation

Thématique	Commentaire/Préoccupation
Eau et habitat du poisson	– Impact de l'effluent de la mine sur l'environnement. – La gestion des eaux de surface/ruissellement de la mine. – Les besoins en eaux afin d'alimenter la mine. – La protection de l'eau et la manière dont les eaux seront traitées par le promoteur. – Impacts cumulatifs sur l'habitat du poisson.
Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles	– Perturbations des activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, cueillette de petits fruits, etc.) pendant tout le cycle de vie de la mine (construction, exploitation et fermeture).
Impacts cumulatifs	– À ce jour, les impacts cumulatifs des perturbations sur les terrains de trappage auraient raréfié la ressource. – L'augmentation des activités sur la Transtaïga exerce une influence sur la baisse du nombre d'orignaux et de caribous qui fréquentent le secteur. – Le développement hydroélectrique figure en tête de liste des contributeurs aux impacts cumulatifs. – Les utilisateurs des terres ont mentionné qu'en raison de la création des réservoirs d'Hydro-Québec, la qualité des poissons a considérablement diminué. – Les différents projets dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James accentuent la pression sur le seul accès routier de la région, soit la route Billy-Diamond.

Tableau 14 Principaux commentaires et préoccupations exprimés par les groupes autochtones lors des activités de mobilisation et de consultation (suite)

Thématique	Commentaire/Préoccupation
Économie locale et régionale	– Les communautés autochtones ne veulent pas seulement subir les impacts négatifs du Projet, mais également profiter des opportunités qu'il offre. – Il y aurait un intérêt de la part des utilisateurs du territoire à s'associer avec le promoteur dans les différentes activités et différents travaux qui seront réalisés sur le territoire au fur et à mesure qu'évolue l'évaluation environnementale et sociale du Projet. – Des commentaires ont été faits sur l'importance d'aborder les possibilités de formation et d'emploi/contrat dans l'avenir au sein des familles touchées et de la communauté. Il a également été précisé que l'esprit de collaboration actuel à ces premiers stades du Projet ne se traduit pas par une acceptation ou une approbation du Projet. – Les représentants des communautés ont des questions en ce qui concerne l'échéancier du Projet. – Les intervenants rencontrés souhaitent obtenir des détails sur la situation économique de l'industrie extractive du lithium. – Propose d'impliquer un agent de liaison autochtone afin de faciliter la participation des membres des communautés cries (partage d'information, emplois, contrats, etc.). – L'importance d'établir une liste des besoins en ce qui concerne la formation ainsi que les emplois qui seront disponibles a été soulignée. – Enjeux en ce qui concerne certains critères d'embauche jugés trop élevés, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue française. – Établissement d'ententes en matière d'éducation.
Communication et processus de consultations	– L'ensemble des Eeyouch (Cris de la Baie-James) rencontrés sont d'avis qu'il importe d'établir une relation de confiance. – Pour les événements de consultations, les Cris favorisent l'emploi de la méthode sous la forme d'un Café de conversation (aussi appelé World Café) qui serait la plus productive. – Pour les Cris, et particulièrement les principaux utilisateurs du territoire, les meilleurs outils de communication afin de rejoindre les communautés seraient la radio et la télévision locale. – Importance de traduire la documentation et d'inclure des mots en langue crie lorsque possible.
Transport	– Les risques d'accident/collisions causés par l'accroissement de la circulation. – Impacts de l'augmentation de la circulation sur la grande faune.
Santé et qualité de vie	– Plusieurs préoccupations en lien avec des enjeux sociaux et de qualité de vie ont été soulevées : ▪ équité en matière d'emploi et de développement de carrière; ▪ problème associé au racisme systémique; ▪ une plus grande ouverture du territoire vient avec le risque d'une augmentation du trafic humain (disparition des femmes autochtones); ▪ risque à la santé des travailleurs; ▪ mesures en place en cas de feux de forêt et plan d'évacuation; ▪ difficulté d'une bonne conciliation travail-famille (horaires sur rotation); ▪ risques et défaillances liés aux opérations du site (événements exceptionnels).

Patriot entend continuer à tenir compte des intérêts, des aspirations et de la culture des peuples autochtones dans la conception, le développement et l'exploitation du Projet minier Corvette. Patriot entend également exposer les impacts potentiels du Projet, autant positifs que négatifs, que ce soit en lien avec la perturbation des terres et des ressources traditionnelles ou avec le patrimoine naturel, culturel et spirituel. En tout temps, Patriot veillera à

s'assurer que les résultats des processus d'engagement et d'accord éventuels soient mutuellement bien saisis par les groupes autochtones.

À la lumière des éléments soulevés au cours des rencontres menées jusqu'à présent, Patriot confirme son engagement à placer l'acceptabilité sociale, la participation citoyenne de même que les intérêts des groupes autochtones et allochtones au cœur de la planification et de la conception du Projet minier Corvette et de l'évaluation de ses impacts. L'engagement de l'entreprise est centré sur quatre priorités :

- Travailler en amont, avec les groupes autochtones et allochtones, pour réduire les effets à la source, les prévenir et les éviter lorsque possible, notamment ceux énoncés dans le tableau 13 et le tableau 14.
- Maximiser les retombées positives et les bénéfices pour les parties concernées par le Projet.
- Co définir, avec le milieu, les conditions à mettre en place pour que le Projet s'intègre harmonieusement dans son milieu d'insertion.
- Aborder plus en profondeur les éléments qui préoccupent ou intéressent les parties prenantes dans un esprit de collaboration, et en tenir compte dans l'élaboration du Projet.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

4.2.1.1 Plan de mobilisation future auprès des instances et autres parties

Une première phase de rencontres a déjà eu lieu en 2023, laquelle ciblait les acteurs régionaux de première ligne œuvrant dans des sphères d'activités sur les plans politiques, d'usage du territoire, géographique, social, financier, environnemental et technique. Cette première phase visait avant tout à amorcer le dialogue, qui s'est par ailleurs poursuivi depuis, présentant les grandes lignes du Projet minier Corvette aux principaux acteurs autochtones et allochtones, en plus de recueillir les préoccupations générales à son sujet avant d'amorcer le processus d'évaluation environnementale et sociale. Cette démarche a permis d'établir un premier contact avec les parties prenantes et d'ouvrir les canaux de communication par la diffusion d'information sur le Projet (origines, étapes de développement à venir, échéancier préliminaire, processus industriel et technologique, sources d'approvisionnement, retombées économiques et sociales).

Suivant le début du processus d'évaluation environnementale et sociale, des consultations formelles seront entreprises de façon plus détaillée, lesquelles seront échelonnées dans le temps en fonction de l'avancement du Projet. Pour cette deuxième phase du processus de consultation, de nouvelles parties prenantes, qui n'auront jusqu'alors pas été rencontrées, s'ajouteront. Il s'agira ici de consulter chacun des groupes concernés ciblés afin de recueillir et de répondre à leurs commentaires, questionnements et préoccupations. Des séances d'information pour le grand public seront également prévues et des comités consultatifs traitant des questions environnementales, sociales et économiques seront également mis en place. À ce stade, Patriot mettra l'accent sur la collecte des commentaires, questions et préoccupations des parties prenantes sur le Projet, le but de cette phase étant d'optimiser sa performance dans sa globalité et de s'assurer de bien harmoniser son insertion dans le milieu d'accueil.

4.2.1.2 Plan de mobilisation future auprès des groupes autochtones

Dans l'optique de maintenir un lien fort et continu avec les groupes autochtones touchés par le Projet minier Corvette, Patriot souhaite mettre en place des processus d'information et de consultation adaptés et concertés avec les groupes autochtones et d'établir des ententes mutuelles de collaboration et de partenariat avec eux.

À cet effet, un plan de consultation, de communication et de mobilisation qui intégrera une mise à jour du Projet en continu sera élaboré par Patriot en concertation avec le milieu. Cette démarche sera flexible et pourra être adaptée en fonction de la rétroaction reçue. Ce plan visera d'abord à récolter les préoccupations et les intérêts des groupes autochtones, notamment ceux concernant les questions environnementales, l'utilisation du territoire, l'emploi, les opportunités de formation, les occasions d'affaires, les collaborations potentielles, etc.

À travers cette démarche, Patriot cherche à comprendre les opinions et les préoccupations des groupes autochtones, et à discuter ouvertement de ses activités et de son bilan. L'entreprise s'appliquera à encourager un dialogue ouvert, de manière formelle ou informelle, afin de donner la capacité aux communautés concernées de faire valoir leurs opinions et leurs préoccupations par rapport au Projet. L'issue des échanges avec les groupes autochtones permettra de concevoir le Projet en répondant à leurs préoccupations et intérêts et d'optimiser l'acceptabilité sociale de ce dernier.

Il est à noter qu'une présentation formelle des renseignements préliminaires sur le Projet est prévue pour les membres des nations de Chisasibi, de Wemindji et Mistissini à la fin de l'année 2023 ou au début de l'année 2024. Des rencontres avec des intervenants socioéconomiques et du secteur de l'éducation/formation des communautés seront également réalisées à la même occasion.

5 Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du Projet sur le milieu récepteur

5.1 Description des principaux enjeux du Projet

Sur la base des informations préliminaires disponibles sur le Projet minier Corvette, son milieu d'insertion ainsi que les commentaires et préoccupations soulevés par les instances, parties prenantes et groupes autochtones rencontrés, les principaux enjeux du Projet identifiés sont :

- risques d'accident, de collision avec la faune et de dérangement de la faune accrus sur la Transtaïga et la route Billy-Diamond en raison de l'augmentation de la circulation des véhicules lourds pour le transport du concentré;
- augmentation du trafic sur la route Billy-Diamond en raison du Projet minier Corvette et de nombreux autres projets potentiels dans la région (effets cumulatifs);
- empiètement du Projet dans l'habitat du poisson;
- protection de la qualité de l'eau et de la ressource piscicole;
- perturbations potentielles des activités traditionnelles des utilisateurs du territoire;
- protection du bien-être et de la qualité de vie des communautés locales.

Patriot souhaite aborder ces thèmes avec les instances, parties prenantes et groupes autochtones concernés afin de discuter ces enjeux et élaborer des stratégies visant à atténuer leurs influences potentielles sur le Projet et son acceptabilité.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du Projet sur le milieu récepteur

Cette section présente les principaux impacts qui pourraient survenir lors de la réalisation du Projet pour chacune des phases de réalisation. Il est actuellement trop tôt dans le développement du Projet pour évaluer et présenter les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place pour éviter ou minimiser les impacts projetés. De même, la conception technique du Projet est encore préliminaire, il n'est pas possible d'identifier précisément les impacts significatifs et seuls les principaux impacts appréhendés sont présentés à haut niveau. Ces impacts ont été définis à la suite de l'identification des principales sources d'impacts potentiels de chacune des phases de réalisation du Projet lesquelles sont présentées au tableau 15.

Tableau 15 Sources d'impacts potentiels du Projet

Phase du Projet	Sources d'impacts potentiels
Construction	– Présence du chantier – Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01 – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux – Gestion des matières résiduelles et dangereuses
Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux – Gestion des matières résiduelles et dangereuses
Fermeture, restauration et réhabilitation	– Présence du chantier – Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Démantèlement des infrastructures – Utilisation et entretien des équipements – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux – Gestion des matières résiduelles et dangereuses

Les principaux impacts appréhendés du Projet sur le milieu récepteur sont présentés aux tableaux 16 à 18, lesquels présentent respectivement les impacts possibles sur les composantes du milieu physique, biologique et humain pour chacune des phases de réalisation du Projet.

Tableau 16 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu physique

Composante	Phase du Projet	Source d'impact potentiel	Impact potentiel
Sols	Construction	– Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Accentuation et modification des phénomènes d'érosion – Risque de contamination accidentelle des sols
	Exploitation	– Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Risque de contamination accidentelle des sols
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Démantèlement des infrastructures – Utilisation et entretien des équipements – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Réinstauration de conditions comparables à celles présentes avant la réalisation du Projet concernant les risques d'érosion – Risque de contamination accidentelle des sols
Eaux de surface et sédiments	Construction	– Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01 – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Modification du schéma naturel de drainage et de ruissellement des eaux de surface – Accentuation de l'imperméabilisation des sols et augmentation du ruissellement – Augmentation ou diminution des débits caractéristiques de certains cours d'eau – Perte de milieux hydriques lors du détournement des eaux du lac 01 – Risque de contamination accidentelle des eaux de surface – Risque d'augmentation de la concentration de matière en suspension (MES) dans les cours d'eau et les plans d'eau
	Exploitation	– Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Risque de contamination accidentelle des eaux de surface – Risque d'augmentation de la concentration de matière en suspension (MES) dans les cours d'eau et les plans d'eau
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Démantèlement des infrastructures – Utilisation et entretien des équipements – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Réinstauration des conditions hydrologiques d'origine – Risque de contamination accidentelle des eaux de surface – Risque d'augmentation de la concentration de matière en suspension (MES) dans les cours d'eau et les plans d'eau
Eaux souterraines	Construction	– Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Modification du régime d'écoulement de l'eau souterraine – Réduction ou augmentation de l'infiltration de l'eau de surface et de la recharge des aquifères – Risque de contamination accidentelle des eaux souterraines
	Exploitation	– Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Présence d'infrastructures minières – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Modification du régime d'écoulement de l'eau souterraine, notamment par le dénoyage de la fosse – Rabattement de la nappe phréatique – Risque de contamination accidentelle des eaux souterraines – Risque de contamination des eaux souterraines par lessivage des métaux ou autres substances
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Démantèlement des infrastructures – Utilisation et entretien des équipements – Gestion des matières résiduelles et dangereuses	– Risque de contamination accidentelle des eaux souterraines – Rétablissement du niveau piézométrique d'origine

Tableau 16 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu physique (suite)

Composante	Phase du Projet	Source d'impact potentiel	Impact potentiel
Qualité de l'air	Construction	– Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation	– Altération de la qualité de l'air, notamment par l'augmentation des poussières et du taux d'émission de contaminants – Émission de gaz à effet de serre (GES)
	Exploitation	– Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation	– Altération de la qualité de l'air, notamment par l'augmentation des poussières et du taux d'émission de contaminants – Émission de gaz à effet de serre (GES)
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Démantèlement des infrastructures – Utilisation et entretien des équipements	– Altération temporaire de la qualité de l'air, notamment par l'augmentation des poussières et du taux d'émission de contaminants – Émission de gaz à effet de serre (GES) – Assainissement de la qualité de l'air à la suite des travaux de restauration
Bruit et vibrations	Construction	– Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01 – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation	– Augmentation des niveaux sonores et vibratoires
	Exploitation	– Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation	– Augmentation des niveaux sonores et vibratoires
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Démantèlement des infrastructures – Utilisation et entretien des équipements	– Augmentation temporaire des niveaux sonores et vibratoires – Retour aux niveaux sonores et vibratoires d'origine suivant les travaux de restauration du site

Tableau 17 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu biologique

Composante	Phase du Projet	Source d'impact potentiel	Impact potentiel
Milieux humides et végétation terrestre	Construction	– Présence du chantier – Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01 – Utilisation et entretien des équipements	– Perte de superficie végétalisée et de milieux humides – Perturbation des groupements végétaux – Introduction potentielle d'espèces exotiques envahissantes
	Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau)	– Perturbation des groupements végétaux
	Fermeture et restauration	– Présence du chantier – Fermeture, réhabilitation et restauration du site	– Perturbation des groupements végétaux – Introduction potentielle d'espèces exotiques envahissantes – Reprise de la végétation vers des conditions naturelles suivant les travaux de restauration
Faune terrestre	Construction	– Présence du chantier – Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01 – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation	– Perte et fragmentation d'habitats – Dérangement des populations – Risque de collisions ou de mortalité – Modification de la qualité de l'habitat
	Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Utilisation et entretien des équipements – Transport et circulation	– Dérangement des populations – Risque de collisions ou de mortalité – Modification de la qualité de l'habitat
	Fermeture et restauration	– Présence du chantier – Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Utilisation et entretien des équipements	– Dérangement des populations – Risque de collisions ou de mortalité – Amélioration de la qualité de l'habitat suivant la complétion des travaux de restauration
Faune aquatique et son habitat	Construction	– Présence du chantier – Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures minières terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01 – Utilisation et entretien des équipements	– Perte d'habitat du poisson – Perturbation et dégradation de la qualité de l'habitat du poisson – Dérangement des populations et mortalité
	Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Exploitation de la mine (gestion du minerai, des stériles, des résidus et de l'eau) – Utilisation et entretien des équipements	– Perturbation et dégradation de la qualité de l'habitat du poisson – Dérangement des populations
	Fermeture et restauration	– Présence du chantier – Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Utilisation et entretien des équipements	– Perturbation et dégradation temporaire de l'habitat du poisson – Dérangement temporaire des populations – Amélioration de la qualité de l'habitat à la suite des travaux de restauration

Tableau 18 Principaux impacts potentiels sur les composantes du milieu humain

Composante	Phase du Projet	Source d'effet potentiel	Impact potentiel
Emploi et économie	Construction	– Présence du chantier – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux – Transport et circulation	– Stimulation de l'économie locale et régionale – Retombées économiques pour la région et le Québec – Création et maintien d'emplois – Hausse des qualifications et de l'employabilité de main-d'œuvre crie et régionale – Usure prématurée des routes due à l'accroissement de la circulation routière
	Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux – Transport et circulation	– Stimulation de l'économie locale et régionale – Retombées économiques pour la région et le Québec – Création et maintien d'emplois – Hausse des qualifications et de l'employabilité de main-d'œuvre crie et régionale – Usure prématurée des routes due à l'accroissement de la circulation routière
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux	– Pertes d'emplois et de revenus liés à la fermeture – Diminution de la demande pour la main-d'œuvre, les biens, les services et les matériaux
Conditions sociales et qualité de vie	Construction	– Présence du chantier – Transport et circulation – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux	– Amélioration de la sécurité économique de la population – Amélioration des services – Préoccupations quant aux risques liés à la santé (qualité de l'air, de l'eau de surface et de l'eau souterraine, niveaux sonores et vibrations, etc.) – Accroissement de la circulation des véhicules lourds et des travailleurs sur les routes et risque accru d'accidents routiers – Risque de tension au sein de la population
	Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux – Transport et circulation	– Amélioration de la sécurité économique de la population – Amélioration des services – Préoccupations quant aux risques liés à la santé (qualité de l'air, de l'eau de surface et de l'eau souterraine, niveaux sonores et vibrations, etc.) – Accroissement de la circulation des véhicules lourds et des travailleurs sur les routes et risque accru d'accidents routiers – Risque de tension au sein de la population
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site – Main-d'œuvre et achat de biens, services et matériaux	– Amélioration de la qualité de vie due à la diminution du transport routier – Possible diminution de la sécurité économique de la population – Possible diminution des services
Utilisation traditionnelle du territoire	Construction	– Présence du chantier – Transport et circulation	– Possible perte de lieux de pratique d'activités traditionnelles – Perturbation des activités traditionnelles situées à proximité du site du Projet
	Exploitation	– Présence d'infrastructures minières – Transport et circulation	– Diminution de la qualité du territoire environnant pour les utilisateurs – Perturbation des activités traditionnelles situées à proximité du site du Projet
	Fermeture et restauration	– Fermeture, réhabilitation et restauration du site	– Réutilisation et réappropriation du territoire pour les activités traditionnelles
Patrimoine naturel et culturel	Construction	– Présence du chantier – Préparation du terrain (déboisement, décapage, excavation, terrassement, dynamitage, etc.) – Construction des infrastructures terrestres – Construction des digues et détournement des eaux du lac 01	– Possible mise à jour ou altération de vestiges archéologiques
	Exploitation	– Aucune source d'impact n'est identifiée à cette étape du Projet	– Aucun changement n'est appréhendé sur cette composante à cette étape du Projet
	Fermeture et restauration	– Aucune source d'impact n'est identifiée à cette étape du Projet	– Aucun changement n'est appréhendé sur cette composante à cette étape du Projet

6 Émission de gaz à effet de serre

La présente section décrit les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre projetées pour chacune des phases de réalisation du Projet.

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du projet ont été estimées à partir des données préliminaires d'ingénierie disponibles. À cette étape du projet, les émissions ont été estimées pour les phases de construction et d'exploitation seulement.

Les émissions totales associées à la construction sont évaluées à 95 kt de CO_2eq, majoritairement dues au déboisement du site. Durant cette phase du projet, les émissions se détaillent ainsi :

- consommation de diesel par la machinerie : 4 439 t CO_2eq;
- déboisement : 88 kt de CO_2eq;
- consommation de diesel lors du transport logistique : 2,1 kt CO_2eq.

Les émissions annuelles associées à l'exploitation sont estimées à 101 kt CO_2eq. La machinerie correspond à 59 % de ces émissions, le transport logistique et les explosifs représentant respectivement 38 % et 3 % des émissions. Il est à noter que ces émissions sont annuelles et varient d'une année à l'autre durant la phase d'exploitation. Sur une base moyenne durant la phase d'exploitation, les émissions se détaillent ainsi :

- consommation de diesel (sources mobiles) : 60 kt CO_2eq par année;
- utilisation d'explosifs : 3 kt CO_2eq par année;
- transport logistique (camion) : 25 kt CO_2eq par année;
- transport logistique (train) : 13,6 kt CO_2eq par année.

7 Autres renseignements pertinents

Le Projet minier Corvette recouvre une grande partie de la ceinture de roches vertes du lac Guyer, considérée comme faisant partie de la grande ceinture de roches vertes de la rivière La Grande et dominée par des roches volcaniques et sédimentaires métamorphosées jusqu'au faciès amphibolite. Le bloc de claims est principalement l'hôte de roches du groupe Guyer. Patriot détient 100 % d'un ensemble de terrains de 214 km^2 situés le long d'une zone de pegmatite à lithium d'environ 50 km de long.

À ce jour, les pegmatites du Projet ont été reconnues à l'intérieur d'un corridor d'environ 1 km de large et de plus de 25 km de long, appelé le « corridor des pegmatites de lithium CV », qui s'étend dans une direction générale est-ouest à travers la partie centrale du Projet. Le corridor est interprété comme s'étendant sur une partie importante du Projet. Cependant, de vastes zones restent à explorer pour la pegmatite de lithium. À ce jour, sept groupes distincts de pegmatites de lithium ont été découverts le long du corridor CV sur le Projet minier Corvette, soit CV4, CV5 (estimation de ressources minérales), CV8, CV9, CV10, CV12 et CV13. Parmi celles-ci, les pegmatites CV13 et CV9 ont fait l'objet de nombreux forages, en plus de la pegmatite CV5.

Le groupe de pegmatites à spodumène CV13 est caractérisé par deux corps de pegmatites à spodumène subparallèles, de pendage faible à modéré, qui ont été recoupés dans de nombreux trous de forage le long d'un corridor de 2,3 km. Plus de 20 affleurements de pegmatite à spodumène y ont été identifiés et 14 trous NQ, totalisant 2 647 m, ont été réalisés lors des premiers essais de forage (2022). Les faits saillants incluent les résultats de 22,6 m à 1,56 % Li_2O et 22,4 m à 1,28 % Li_2O. Des sondages supplémentaires effectués en 2023 ont permis d'obtenir 12,7 m à 2,46 % de Li_2O et 10,7 m à 2,79 % de Li_2O. Le groupe de pegmatites à spodumène CV13 est situé à environ 3,15 km le long du corridor géologique de la pegmatite à spodumène et à environ 1,9 km le long du corridor du groupe de pegmatites à spodumène CV8.

La pegmatite à spodumène CV9 est actuellement interprétée comme un dyke principal unique, qui affleure à la surface, qui présente un fort pendage vers le nord et plonge modérément vers l'est-sud-est. Les forages et les affleurements ont permis de définir une longueur d'environ 450 m, qui reste ouverte. La largeur du dyke est variable; cependant, la modélisation géologique préliminaire indique que la pegmatite CV9 s'épaissit de manière significative jusqu'à une largeur d'au moins 80 m à un endroit et reste ouverte dans de multiples directions. Un premier programme de forage a été réalisé à CV9 en 2023 et comprenait environ 4 000 m répartis en 18 trous de forage de calibre NQ. Plusieurs trous ont recoupé des intervalles de pegmatite de plus de 10 m de longueur, dont trois qui ont retourné des intersections continues de pegmatite de plus de 60 m de longueur. Aucune analyse n'a été reçue, mais une minéralisation en spodumène a été observée dans plusieurs trous. La pegmatite à spodumène CV9 est située à environ 14 km à l'ouest de la pegmatite à spodumène CV5, à 9,5 km à l'ouest-nord-ouest de la pegmatite à spodumène CV13, et à 11 km au sud de la route Transtaïga et de l'infrastructure de lignes électriques.

Références bibliographiques

AIR TUNILIK. 2023. *Qu'est-ce que les vacances du Goose Break au Canada*. En ligne : https://airtunilik.com/quest-ce-que-les-vacances-du-goose-break-au-canada/. Consulté le 18 octobre 2023.

ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES DU QUÉBEC (AARQ). 2023. *Consultations des cartes de répartitions*. En ligne : https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/especes/. Consulté le 1 novembre 2023.

BBA. 2022. *Initial Environmental and Social Scoping Report. Preliminary Economic Assessment – Socio-environmental Requirements*. Prepared for Patriot Battery Metals Inc. 81 p. et annexe.

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2023. *Données sur les espèces en situation précaire. Carte interactive*. En ligne : https://services-mddelcc.maps.arcgis.com. Consulté le 1 novembre 2023.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA BAIE-JAMES (CSSBJ). 2023. *Nos établissements. École Jacques-Rousseau*. En ligne : https://cssbj.gouv.qc.ca/etablissement/ecole-jacques-rousseau/. Consulté le 9 octobre 2023.

COMITÉ SUR LA SITUATION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA (COSEPAC). 2023. *Liste des espèces en péril au Canada*. En ligne : https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes?sortBy=commonNameSort&sortDirection=asc&pageSize=10. Consulté le 1 novembre 2023.

COMMISSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES (CRNTBJ). 2010. *Portrait faunique de la Baie-James C09-07*. 257 p. et annexe.

CONSEIL CRIS-QUÉBEC SUR LA FORESTERIE. 2018. *Lands, MUS and traplines*. En ligne : http://www.ccqf-cqfb.ca/fr/le-regime-forestier-adapte/le-territoire-dapplication/sites-et-territoires-dinteret-pour-les-cris/. Consulté le 18 octobre 2023.

CREE GEOPORTAL. 2023. *CTA Trapline Maps*. En ligne : https://www.creegeoportal.ca/. Consulté le 18 octobre 2023.

CREE NATION GOUVERNMENT (CNG). 2022a. *Les Eeyou d'Eeyou Istchee*. En ligne : https://www.cngov.ca/community-culture/communities/. Consulté le 9 octobre 2023.

CREE NATION GOUVERNMENT (CNG). 2022b. *The Cree Nation of Eeyou Istchee. Chisasibi profile*. En ligne : https://www.cngov.ca/community-culture/communities/. Consulté le 9 octobre 2023.

CREE TRAPPERS' ASSOCIATION (CTA). 2022. *Annual Report 2021-2022*. 85 p.

CREE TRAPPERS' ASSOCIATION (CTA). 2021. *Ishtchiikun*. En ligne : https://creetrappers.ca/about/ishthchiikun. Consulté le 18 octobre 2023.

DESROSIERS, N., R. MORIN, et J. JUTRAS (Desrosiers et coll.). 2002. *Atlas des micromammifères du Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune. 92 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. 2023. *Cadre écologique du Canada. Écorégions du Canada. Collines La Grande*. En ligne : http://www.ecozones.ca/francais/region. Consulté le 1 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU CANADA. 2023. *Loi sur les espèces en péril (LEP). Registre public : Liste des espèces en péril*. En ligne : http://www.sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n= 24F7211B-1. Consulté le 1 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023a. *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*. En ligne : https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-quebecois-valorisation-mineraux-critiques-strategiques. Consulté le 21 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023b. *Forêt ouverte. Carte écoforestière*. En ligne : https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/carte-ecoforestiere-avec-perturbations/resource/7ada89ee-0d80-4c6a-b4e3-1090b18e34b8. Consulté le 1 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023c. *Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec (LEMVQ)*. En ligne : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/especes-fauniques-menacees-vulnerables/liste. Consulté le 1 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023d. *Espèces floristiques menacées ou vulnérables. Outil Potentiel.* Base de données Microsoft Access. En ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-designees-susceptibles/especes-floristiques-menacees-vulnerables.htm. Consulté le 1 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2022a. *Zone de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. En ligne : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/FE_zones_vegetation_bioclimatiques_MRNF.pdf. Consulté le 1 novembre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2022b. *Cartes des unités de gestion des animaux à fourrure*. En ligne : https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/cartes-ugaf. Consulté le 18 octobre 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2022c. *Cartes des zones de chasse*. En ligne : https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/cartes-zones. Consulté le 18 octobre 2023.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2022. *Panorama des régions du Québec*. Édition 2022. 216 p. et annexes.

LA GRANDE ALLIANCE (LGA). 2023. *Études de faisabilité du programme d'infrastructures*. Résumé directif. 38 p.

LI, T., J.-P. DUCRUC, M.-J. CÔTÉ, D. BELLAVANCE, et F. POISSON (Li et coll.). 2019. *Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la connaissance écologique. 24 p.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2022. *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec*. 51 p. et annexes.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2023. *Aires protégées au Québec. Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*. En ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4h.htm. Consulté le 1 novembre 2023.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2023. *Région administrative 10 : Nord-du-Québec*. En ligne : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/Region_10.pdf. . Consulté le 9 octobre 2023.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (RNC). 2021. *Liste des minéraux critiques du Canada*. En ligne : https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/mineralsmetals/pdf/Critical_Minerals_List_2021-FR.pdf. Consulté le 21 novembre 2023.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2012. *Directive 019 sur l'industrie minière*. 66 p. et annexes.

MIRAGE AVENTURE. 2023. *Venez taquiner le poisson*. En ligne : https://www.mirageaventure.com/fr/peche/index.cfm. Consulté le 18 octobre 2023.

NATION CRIE DE CHISASIBI. 2023a. *À propos de Chisasibi*. En ligne : https://chisasibi.ca/about-chisasibi/. Consulté le 9 octobre 2023.

NATION CRIE DE CHISASIBI. 2023b. *Aéroport de Chisasibi – YKU*. En ligne : https://chisasibi.ca/departments-services/airport/. Consulté le 18 octobre 2023.

PATRIOT BATTERY METALS (Patriot). 2023. *Mineral Resource Estimate for the CV5 Pegmatite, Corvette Property*. NI 43-101 Technical Report Prepared for Patriot Battery Metals Inc. 247 p. et annexe.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES (SDBJ). 2009. *Services aéroportuaires*. En ligne : https://www.sdbj.gouv.qc.ca/fr/aeroport/a-propos/. Consulté le 18 octobre 2023.

STATISTIQUE CANADA. 2023. *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. Produit nº 98 316 X2021001 au catalogue de Statistique Canada, diffusé le 21 septembre 2022. En ligne : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F. Consulté le 9 octobre 2023.

TOURISME EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES. 2016. *Cartes et itinéraires*. En ligne : https://www.escapelikeneverbefore.com/en/discover-the-region/mapsand-routes/. Consulté le 18 octobre 2023.

ANNEXE

A

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

FORMULAIRE
Renseignements préliminaires

PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois. En fonction du type de projet, plusieurs aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des deux ordres de gouvernement. Certains projets peuvent également relever du gouvernement de la nation crie lorsqu'ils sont réalisés sur des terres de catégorie IA à la Baie-James. Le Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) et du Nord québécois (art. 168 de la LQE).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement assujettis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux mentionnés à l'annexe B, qui y sont soustraits. Les projets qui ne sont pas listés dans ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en milieu nordique visé par l'annexe A de la LQE doit demander un certificat d'autorisation. Pour les projets de « zone grise », un promoteur doit demander une attestation de non-assujettissement, et l'Administrateur provincial lui confirmera, après analyse du projet par le comité nordique concerné, si le projet est non assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social ou s'il y est assujetti. Dans le premier cas, une attestation de non-assujettissement sera délivrée au promoteur pour le projet et, dans le second, une directive sera élaborée et lui sera transmise, laquelle indiquera la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact qu'il doit préparer. Ainsi, sauf pour les projets listés à l'annexe B, un promoteur doit transmettre un formulaire de renseignements préliminaires à l'Administrateur provincial de la CBJNQ.

Au besoin, il est possible de confirmer si votre projet correspond à une activité listée aux annexes A et B de la LQE ou à un projet de « zone grise » en transmettant par courriel une demande de vérification d'assujettissement, incluant une courte description de votre projet, sa localisation et ses impacts appréhendés à l'adresse courriel suivante : dgees-assujettissement@environnement.gouv.qc.ca.

Le formulaire de renseignements préliminaires sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.

Conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation (COMEV), si le projet concerne la région au sud du 55e parallèle (Baie-James), ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), si le projet vise le territoire au nord du 55e parallèle (Nord québécois/Nunavik). Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, pour les projets visés par l'annexe A de la LQE, produisent une recommandation sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », ces comités produisent soit une recommandation (COMEV), soit une décision (CQEK) quant à l'assujettissement du projet à la procédure. Ces recommandations et décisions sont ensuite acheminées à l'Administrateur provincial, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive pour ceux qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
b) la protection de l'environnement et du milieu social;
c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégorie II;
f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-Autochtones; et
h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

À noter également que le formulaire de renseignements préliminaires sera publié au Registre des évaluations environnementales en vertu de l'article 118.5 de la LQE, et ce, uniquement pour les projets pour lesquels une directive sera délivrée. Le COMEV et la CQEK publient également les formulaires de renseignements préliminaires sur leurs sites Web.

Depuis mai 2022, le demandeur de toute autorisation doit produire, comme condition de délivrance d'une autorisation, la déclaration d'antécédents. Cette déclaration remplace la déclaration du demandeur. Vous trouverez le formulaire à compléter à l'adresse électronique suivante : https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/declaration-antecedents.pdf.

Le formulaire de renseignements préliminaires doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ce paiement peut être fait par chèque à l'ordre du ministre des Finances ou par virement bancaire. Le détail des tarifs applicables est disponible à la section Tarification du site Web des évaluations environnementales. Il est à noter que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ne traitera pas la demande tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Une fois le formulaire de renseignements préliminaires rempli, le promoteur doit l'envoyer, avec la lettre de transmission, à l'Administrateur provincial de la CBJNQ :

- Transmettre une version électronique des documents (formulaire et lettre de transmission) à reception.30e@environnement.gouv.qc.ca en mettant en copie conforme la sous-ministre (marie-josee.lizotte@environnement.gouv.qc.ca) ainsi que Vanessa Chalifour, coordonnatrice/cheffe d'équipe aux projets nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca). La lettre de transmission doit confirmer que les versions papier concordent avec les versions électroniques. Si les documents électroniques sont très volumineux, voir le dernier point.

- Transmettre une copie papier des documents (français) au bureau de la sous-ministre à l'adresse suivante :

  Administratrice provinciale de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
  Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
  Édifice Marie-Guyart, 30e étage
  675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
  Québec (Québec) G1R 5V7

- Transmettre les autres copies papier et les clés USB (incluant les versions françaises et anglaises) à la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques à l'adresse suivante :

  Madame Mélissa Gagnon, directrice
  Direction de l'évaluation environnementale
  des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques
  Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
  Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
  675, boul. René-Lévesque Est
  Québec (Québec) G1R 5V7

  Projets au sud du 55e parallèle (Baie-James)
  Neuf (9) copies papier, soit six (6) en français et trois (3) en anglais
  Trois (3) copies au format PDF sur support informatique
  Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

  Projets au nord du 55e parallèle (Nord québécois/Nunavik)
  Quatorze (14) copies papier, soit sept (7) en français et sept (7) en anglais
  Trois (3) copies au format PDF sur support informatique
  Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

- Advenant que les documents électroniques soient très volumineux :

  Informer la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques (vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca), et un lien sécurisé vous permettant de transmettre vos documents sur la plateforme ShareFile vous sera partagé. Ce lien sera valide pour une durée de sept jours. Joindre au courriel d'envoi la lettre de transmission en indiquant que la version électronique sera transmise via la plateforme ShareFile de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (DGEES).

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU PROMOTEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Patriot Battery Metals Lithium Innova inc.	
Adresse municipale : 1801 McGill College, Suite 900, Montréal, Québec, H3A 1Z4	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Alix Drapack, P.Eng, MBA Vice-Présidente – Environnement, Société et Gouvernance	
Numéro de téléphone : 416 606-1692	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : adrapack @ patriotbatterymetals.com	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1179161253	
1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable	
Si le promoteur est une municipalité, le formulaire de renseignements préliminaires contient la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter. Ajoutez une copie de la résolution à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom : WSP Canada inc.	
Adresse municipale : Siège social 1600 boul. René-Lévesque ouest, 11e étage Montréal (Québec) H3H 1P9 Canada Bureau de coordination du projet 3535, boul. L.-P.-Normand, 2e étage Trois-Rivières (Québec) G9B 0G8 Canada	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 819 375-1292	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : carl.martin@wsp.com	
Description du mandat : Coordination et préparation des documents requis dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et sociale	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Projet de … (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de… (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de… (municipalité/village/communauté) Projet minier Corvette
2.2 Article d'assujettissement
Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet est considéré comme un projet de « zone grise », le cas échéant. Alinéa a) de l'annexe A de la LQE (voir la section 2.2 du document de renseignements préliminaires)
2.3 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet. Voir la section 2.3 du document de renseignements préliminaires
2.4 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation
Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Voir la section 2.4 du document de renseignements préliminaires
Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.). Voir les figures et cartes du document de renseignements préliminaires
2.5 Activités connexes
Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (ex. : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé. Voir la section 2.5 du document de renseignements préliminaires

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où il est prévu que soit réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) : Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Catégories des terres (I, II ou III) : III
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et du point de fin du projet) : Point central ou début du projet : Latitude : 53,52236°N Longitude : 73,93131°O Point de fin du projet (le cas échéant) : Latitude : Longitude :
3.2 Description du site visé par le projet
Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, utilisation et occupation des terres par les Autochtones, etc. Voir la section 3.2 du document de renseignements préliminaires
3.3 Calendrier de réalisation
Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact, le cas échéant, et indiquez le déroulement de la procédure. Voir la section 3.3 du document de renseignements préliminaires
3.4 Plan de localisation
Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Voir les figures et cartes du document de renseignements préliminaires

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC, DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES USAGERS DU TERRITOIRE

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées
Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des populations locales, entre autres les Cris, les Inuits et les Naskapis, ainsi que les usagers du territoire. Indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles ont été prises en compte dans la conception du projet. Voir la section 4.1 du document de renseignements préliminaires
4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones et des usagers du territoire concerné. Voir la section 4.2 du document de renseignements préliminaires

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX[1] ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet
Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et de restauration, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet. Voir la section 5.1 du document de renseignements préliminaires
5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur
Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et de restauration, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain). Présentez brièvement les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu. Voir la section 5.2 du document de renseignements préliminaires
Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer les impacts sur l'environnement et le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre
Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet. Voir la section 6.1 du document de renseignements préliminaires

[1] Enjeu : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer les recommandations ou décisions des comités nordiques quant à l'autorisation ou non d'un projet.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents
Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet. Voir la section 7 du document de renseignements préliminaires

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
Je déclare que : *1° les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.* *Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur les sites Web du Comité d'évaluation (COMEV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.*
Prénom et nom
Alix Drapack, P.Eng, MBA Vice-Présidente – Environnement, Société et Gouvernance
Signature
Alexandra Drapack
Date
2023-11-27

Annexe I

Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter.

Voir l'annexe B du document de renseignement préliminaire

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet ainsi que, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

ANNEXE

B

RÉSOLUTION DE L'ORGANISME RESPONSABLE

DocuSign Envelope ID: DFCC5506-0765-4C8C-9E94-CD4F5E15BF4D

RÉSOLUTION ÉCRITE DES ADMINISTRATEURS
LITHIUM INNOVA INC. (la « Société »)

WRITTEN RESOLUTION OF THE DIRECTORS OF
INNOVA LITHIUM INC. (the "Corporation")

Date: November 14, 2023

DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE BAIL, PERMIS OU AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS, ET/OU AUPRÈS DU MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

REQUEST OF A MINISTERIAL AUTHORIZATION OR ANY TYPE OF LEASE, PERMIT OR AUTHORIZATION FROM THE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS AND/OR FROM THE MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Société a besoin de baux, permis et autorisations pour accomplir ses activités.

WHEREAS the Corporation needs leases, permits and authorizations to carry out its activities.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU d'autoriser Alexandra Drapack à agir au nom de la Société et de signer toute demande d'autorisation ministérielle ou toute autre demande de bail, permis ou autorisation ou de permis auprès du Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

NOW THEREFORE IT IS HEREBY RESOLVED THAT Alexandra Drapack is authorized to act on the behalf of the Corporation to sign any request for ministerial authorization or any request for leases, permits or authorizations from the Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

VALIDITÉ
Une résolution écrite signées par tous les administrateurs habiletés à voter sur cette résolution lors des réunions du conseil d'administration ou des comités exécutifs a la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une de ces réunions.

VALIDITY
A written resolution signed by all the directors entitled to vote on that resolution during Board of Directors meetings or executives committees is as valid if it had been passed at such meeting.

DocuSigned by:
AE6F27FCA851489...

Blair Way	**Ken Brinsden**	**Brian Jennings**
Pierre Boivin	**Mélissa Desrochers**	

DocuSign Envelope ID: DBC29DD8-7E84-49C5-80D6-8F47BDCCEE38

RÉSOLUTION ÉCRITE DES ADMINISTRATEURS
LITHIUM INNOVA INC. (la « Société »)

WRITTEN RESOLUTION OF THE DIRECTORS OF
INNOVA LITHIUM INC. (the "Corporation")

Date: November 14, 2023

DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE BAIL, PERMIS OU AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS, ET/OU AUPRÈS DU MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

REQUEST OF A MINISTERIAL AUTHORIZATION OR ANY TYPE OF LEASE, PERMIT OR AUTHORIZATION FROM THE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS AND/OR FROM THE MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Société a besoin de baux, permis et autorisations pour accomplir ses activités.

WHEREAS the Corporation needs leases, permits and authorizations to carry out its activities.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU d'autoriser Alexandra Drapack à agir au nom de la Société et de signer toute demande d'autorisation ministérielle ou toute autre demande de bail, permis ou autorisation ou de permis auprès du Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

NOW THEREFORE IT IS HEREBY RESOLVED THAT Alexandra Drapack is authorized to act on the behalf of the Corporation to sign any request for ministerial authorization or any request for leases, permits or authorizations from the Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

VALIDITÉ
Une résolution écrite signées par tous les administrateurs habiletés à voter sur cette résolution lors des réunions du conseil d'administration ou des comités exécutifs a la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une de ces réunions.

VALIDITY
A written resolution signed by all the directors entitled to vote on that resolution during Board of Directors meetings or executives committees is as valid if it had been passed at such meeting.

_____	DocuSigned by: Kenneth Brinsden BE687389284C457...	_____
Blair Way	**Ken Brinsden**	**Brian Jennings**
_____	_____	
Pierre Boivin	**Mélissa Desrochers**	

DocuSign Envelope ID: E7E31035-304D-446D-B729-5F2B1348F4F9

RÉSOLUTION ÉCRITE DES ADMINISTRATEURS
LITHIUM INNOVA INC. (la « Société »)

WRITTEN RESOLUTION OF THE DIRECTORS OF
INNOVA LITHIUM INC. (the "Corporation")

Date: November 14, 2023

DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE BAIL, PERMIS OU AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS, ET/OU AUPRÈS DU MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

REQUEST OF A MINISTERIAL AUTHORIZATION OR ANY TYPE OF LEASE, PERMIT OR AUTHORIZATION FROM THE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS AND/OR FROM THE MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Société a besoin de baux, permis et autorisations pour accomplir ses activités.

WHEREAS the Corporation needs leases, permits and authorizations to carry out its activities.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU d'autoriser Alexandra Drapack à agir au nom de la Société et de signer toute demande d'autorisation ministérielle ou toute autre demande de bail, permis ou autorisation ou de permis auprès du Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

NOW THEREFORE IT IS HEREBY RESOLVED THAT Alexandra Drapack is authorized to act on the behalf of the Corporation to sign any request for ministerial authorization or any request for leases, permits or authorizations from the Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

VALIDITÉ
Une résolution écrite signées par tous les administrateurs habiletés à voter sur cette résolution lors des réunions du conseil d'administration ou des comités exécutifs a la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une de ces réunions.

VALIDITY
A written resolution signed by all the directors entitled to vote on that resolution during Board of Directors meetings or executives committees is as valid if it had been passed at such meeting.

		DocuSigned by: Brian Jennings 0500E879FD97494...
Blair Way	**Ken Brinsden**	**Brian Jennings**
Pierre Boivin	**Mélissa Desrochers**	

DocuSign Envelope ID: 594AAF0D-3142-47BD-9FAD-843D7779B937

RÉSOLUTION ÉCRITE DES ADMINISTRATEURS
LITHIUM INNOVA INC. (la « Société »)

WRITTEN RESOLUTION OF THE DIRECTORS OF
INNOVA LITHIUM INC. (the "Corporation")

Date: November 14, 2023

DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE BAIL, PERMIS OU AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS, ET/OU AUPRÈS DU MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

REQUEST OF A MINISTERIAL AUTHORIZATION OR ANY TYPE OF LEASE, PERMIT OR AUTHORIZATION FROM THE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS AND/OR FROM THE MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Société a besoin de baux, permis et autorisations pour accomplir ses activités.

WHEREAS the Corporation needs leases, permits and authorizations to carry out its activities.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU d'autoriser Alexandra Drapack à agir au nom de la Société et de signer toute demande d'autorisation ministérielle ou toute autre demande de bail, permis ou autorisation ou de permis auprès du Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

NOW THEREFORE IT IS HEREBY RESOLVED THAT Alexandra Drapack is authorized to act on the behalf of the Corporation to sign any request for ministerial authorization or any request for leases, permits or authorizations from the Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

VALIDITÉ
Une résolution écrite signées par tous les administrateurs habiletés à voter sur cette résolution lors des réunions du conseil d'administration ou des comités exécutifs a la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une de ces réunions.

VALIDITY
A written resolution signed by all the directors entitled to vote on that resolution during Board of Directors meetings or executives committees is as valid if it had been passed at such meeting.

Blair Way	**Ken Brinsden**	**Brian Jennings**
DocuSigned by: C1D78A0297D14EA...		
Pierre Boivin	**Mélissa Desrochers**	

DocuSign Envelope ID: FBFDBCE0-D6AF-4539-AA36-2090B1DF10CF

RÉSOLUTION ÉCRITE DES ADMINISTRATEURS
LITHIUM INNOVA INC. (la « Société »)

WRITTEN RESOLUTION OF THE DIRECTORS OF
INNOVA LITHIUM INC. (the "Corporation")

Date: November 14, 2023

DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE BAIL, PERMIS OU AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS, ET/OU AUPRÈS DU MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

REQUEST OF A MINISTERIAL AUTHORIZATION OR ANY TYPE OF LEASE, PERMIT OR AUTHORIZATION FROM THE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS AND/OR FROM THE MININSTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU QUE la Société a besoin de baux, permis et autorisations pour accomplir ses activités.

WHEREAS the Corporation needs leases, permits and authorizations to carry out its activities.

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU d'autoriser Alexandra Drapack à agir au nom de la Société et de signer toute demande d'autorisation ministérielle ou toute autre demande de bail, permis ou autorisation ou de permis auprès du Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

NOW THEREFORE IT IS HEREBY RESOLVED THAT Alexandra Drapack is authorized to act on the behalf of the Corporation to sign any request for ministerial authorization or any request for leases, permits or authorizations from the Ministère des Ressources naturelles et Forêts, et/ou auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

VALIDITÉ
Une résolution écrite signées par tous les administrateurs habiletés à voter sur cette résolution lors des réunions du conseil d'administration ou des comités exécutifs a la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une de ces réunions.

VALIDITY
A written resolution signed by all the directors entitled to vote on that resolution during Board of Directors meetings or executives committees is as valid if it had been passed at such meeting.

Blair Way	**Ken Brinsden**	**Brian Jennings**
	DocuSigned by: E28EFE3FC4114AC...	
Pierre Boivin	**Mélissa Desrochers**	